

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SAMBRE - AVESNOIS

ÉTUDE D'INCIDENCE DU PROJET DE SCOT SUR LE RÉSEAU NATURA 2000



Arrêt de projet : 05 juillet 2016
Approbation : 03 juillet 2017

Vu pour être annexé à la délibération n° 17-09 du 07 décembre 2017
Alain Poyart, Président du SM SCoT Sambre-Avesnois



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCOT SAMBRE-AVESNOIS

Rapport environnemental

n° dossier :
code analytique :

	Nom	Fonction	Date	signature
Rédaction				
Validation				

[airele nord](#)

ZAC du Chevalement
Rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél : 03 27 97 36 39
Fax : 03 27 97 36 11
Contact.nord@airele.com



www.airele.com

SARL au capital de 100 000 € - N° siret 393 677 240 00045 - 393 677 240 RCS Douai - APE 7112B

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	4
1. ETUDE D'INCIDENCE DU PROJET DE SCOT SUR LE RÉSEAU NATURA 2000.....	5
1.1. PRÉAMBULE.....	5
1.1.1. Réseau Natura 2000 et document d'urbanisme.....	5
▪ Le réseau Natura 2000.....	5
▪ L'évaluation d'incidences.....	5
1.1.2. Méthodologie employée.....	6
1.2. PRÉSENTATION DU RÉSEAU NATURA 2000.....	7
1.2.1. Sites Natura 2000 directement concernés par le territoire du SCoT.....	7
▪ FR3112001 « Forêts, bocage, étangs de Thiérache » (ZPS).....	7
▪ FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » (ZSC).....	18
▪ FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre » (ZSC).....	24
▪ FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor » (ZSC).....	27
1.2.2. Sites Natura 2000 des territoires voisins.....	33
▪ FR2212004 « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel » (ZPS).....	33
▪ FR2200386 « Massif forestier d'Hirson » (ZSC).....	35
▪ BE32025 « Haut-pays des Honelles » (ZPS et ZSC),.....	38
▪ BE32019 « Vallée de la Trouille » (ZPS et ZSC).....	39
▪ BE32018 « Bois de Colfontaine » (ZPS et ZSC).....	41
▪ BE32031 « Bois de Vieux Sart et de Montbliart (ZPS et ZSC).....	42
▪ BE32039 « Vallées de l'Oise et de la Wartoise » (ZPS et ZSC).....	43
▪ BE32047 « Vallée de la Thure » (ZPS et ZSC).....	44
▪ BE32037 « Massifs forestiers entre Momignies et Chimay (ZSC).....	44
▪ BE32029 « Haute vallée de la Thure » (ZPS et ZSC),.....	46
▪ BE32035 « La Fagne entre Bailièvre et Robechies » (ZSC).....	48
1.2.3. Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	49
1.2.4. Sensibilités des sites Natura 2000.....	53
▪ Sites Natura 2000 directement concernés par le territoire du SCoT ou situés en aval hydraulique.....	53
▪ Sites Natura 2000 des territoires voisins, sans connexion hydraulique avec le territoire du SCoT.....	54
1.3. LA DÉTERMINATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À RETENIR DANS L'ÉVALUATION.....	55
1.3.1. Les Habitats d'intérêt communautaire.....	55
1.3.2. Les Espèces d'intérêt communautaire.....	57
1.3.3. Bilan.....	59
1.4. L'ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES DU SCOT SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES INCIDENCES NÉGATIVES.....	61
1.4.1. Incidences et mesures liées aux orientations et objectifs du DOO.....	61
1.4.2. Incidences et mesures relatives aux projets structurants du SCoT.....	66
1.5. CONCLUSION.....	68

1. ETUDE D'INCIDENCE DU PROJET DE SCOT SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

1.1. PRÉAMBULE

1.1.1. RÉSEAU NATURA 2000 ET DOCUMENT D'URBANISME

■ LE RÉSEAU NATURA 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

■ L'ÉVALUATION D'INCIDENCES

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R414-27 du Code de l'environnement.

La réglementation actuellement en vigueur définit 3 listes de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

- Pour les activités relevant d'un encadrement administratif existant :
 - Une liste nationale (décret du 9 avril 2010, article R414-19 du code de l'Environnement),
 - Une liste locale départementale (décret du 9 avril 2010, article R414-20 du code de l'Environnement),
- Pour les activités ne relevant d'aucun encadrement administratif :
 - Une liste « régime propre à Natura 2000 » (décret du 16 août 2011, article R414-27 du code de l'Environnement).

La liste nationale cite notamment « *Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-4 du Code de l'Environnement et de l'article L.121-10 du code de l'urbanisme* ». Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont donc soumis à évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport

à l'évaluation environnementale globale. Cette dernière, en effet, doivent étudier l'impact du document d'urbanisme sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), air, eau, sol, paysage...

L'évaluation des incidences Natura 2000 ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du document d'urbanisme sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du document d'urbanisme considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures d'évitement et des mesures de réduction d'impact, doivent être adaptées aux incidences potentielles sur les sites du Réseau Natura 2000 et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié leur désignation.

1.1.2. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

L'évaluation des incidences du SCoT Sambre-Avesnois sur le réseau Natura 2000 s'organise selon la méthodologie définie à l'article R414-23 du Code de l'Environnement et comprend :

- Une présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par les effets du SCOT (sites inclus dans le territoire du SCoT et sites des territoires limitrophes),
- Une analyse, des effets potentiels, temporaires ou permanents, directs ou indirects, que les orientations et les projets du DOO peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites, et la présentation des mesures mises en œuvre pour réduire les effets négatifs éventuels.

1.2. PRÉSENTATION DU RÉSEAU NATURA 2000

1.2.1. SITES NATURA 2000 DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR LE TERRITOIRE DU SCOT

Le territoire du SCOT Sambre-Avesnois est concerné par **4 sites Natura 2000** :

- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) :
 - o FR3112001 « Forêts, bocage, étangs de Thiérache »,
- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :
 - o FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »
 - o FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre »,
 - o FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor »

L'analyse de ces sites, présentée ci-dessous a été réalisée à partir de 2 sources bibliographiques :

- Les formulaires standards de données présentés sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr>),
- Les Documents d'Objectifs des sites FR3112001, FR3100512 et FR3100509 (le DOCOB du site FR3100511 est en cours de révision).

■ **FR3112001 « FORÊTS, BOCAGE, ÉTANGS DE THIÉRACHE » (ZPS)**

> Généralités et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Forêt, bocage, étangs de Thiérache » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en avril 2006.

D'une superficie de 8144 ha et située à la frontière franco-belge, elle est marquée par l'omniprésence de la forêt, dont la composition floristique est dominée par les chênes.

Il s'agit également d'une région d'herbages et de bocage qui présente une densité importante de ruisseaux et cours d'eaux, en raison du relief, du substrat et de précipitations élevées.

Grâce à la diversité des habitats, ce site recèle d'une avifaune remarquable avec notamment la Cigogne noire, la Pie grièche écorcheur, le Martin pêcheur (espèces en manquement au niveau national), le Balbuzard pêcheur, le Grand-duc et le Milan noir (espèces dont la quasi-totalité des effectifs est en Avesnois pour la région Nord Pas-de-Calais).

La ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Forêts caducifoliées : 67%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 12%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 6%,
- Autres terres arables : 6%,
- Forêts de résineux : 4%,
- Forêts mixtes : 2%,
- Autres terres (incluant zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) : 2%,

- Forêts artificielles en monoculture (plantations de peupliers) : 1%.

> **Espèces aviaires d'intérêt communautaire**

Vingt-trois espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR3112001. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Population*				Evaluation du site			
	Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape mig	Population	Conservation	Isolement	Globale
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>				X	-	-	-	-
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>				10-20 individus	-	-	-	-
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		30-40 couples 10-20 couples		X	D Non significative	-	-	-
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>				X	-	-	-	-
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>		1-2 couples 0 couples	4 à 7 individus	X	D Non significative	-	-	-
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>		2 couples 2 à 3 couples		X	B 15% >= p > 2%	C Moyenne	B Marginale	C Moyenne
Cygne chanteur <i>Cygnus cygnus</i>			X		-	-	-	-
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		2 couples 1 couple possible			D Non significative	-	-	-
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>			X	X	-	-	-	-
Grand duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	X	1 couple 2 couples			D Non significative	-	-	-
Grande Aigrette <i>Egretta alba</i>			20-70 individus	1-5 individus	D Non significative	-	-	-
Grue cendrée <i>Grus grus</i>				X Max 150 individus	-	-	-	-
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>				X 1-4 individus	-	-	-	-
Harle piette <i>Mergus albellus</i>			X 1-4 individus	X 1-4 individus	-	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	X	10-15 couples			D Non significative	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>		1-2 couples 0 à 1 couple		X	D Non significative	-	-	-
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	X	200-300 couples 260 à 430 individus			D Non significative	-	-	-
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	X	15-20 couples 42 à 257 individus			D Non significative	-	-	-
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>		10-15 couples 15-25 couples			D Non significative	-	-	-
Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>				1 individu	B 15% >= p > 2%	C Moyenne	C Non isolée	C Moyenne
Râle des genêts <i>Crex crex</i>		X (0 observation depuis 1997)			-	-	-	-
Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>				X	-	-	-	-
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>				X	-	-	-	-

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR3112001

* En noir : effectifs mentionnés dans le FSD / En rouge : effectifs mentionnés dans le DOCOB

> Données relatives aux espèces aviaires d'intérêt communautaire

Le Document d'Objectifs de la ZPS apporte des informations importantes sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de celle-ci. Une synthèse des informations disponibles est présentée par espèce ci-dessous.

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)

À l'échelle de la ZPS, les observations d'Aigrette garzette se rapportent essentiellement à des individus erratiques, après l'élevage des jeunes ou en migration postnuptiale. Compte-tenu du faible nombre d'observations et des effectifs peu nombreux, la ZPS ne représente pas un site d'importance régionale pour cette espèce.

Les sites favorables à l'alimentation de l'espèce sont néanmoins nombreux sur la ZPS et aux alentours : étangs peu profonds, mares, prairies de la vallée de l'Helpe majeure et ruisseaux (source : DOCOB).

Grande Aigrette (*Casmerodius albus*)

La Grande Aigrette est une espèce hivernante sur la ZPS (présente chaque année), La population hivernante est estimée entre 20 et 70 individus selon les années. La majorité des effectifs sont observés au niveau du Val Joly.

De par les quelques constats d'estivage réalisés, l'espèce est également potentiellement nicheuse. Ses milieux de prédilection sont les ceintures de roseaux (tels que la roselière disposée en ceinture autour de l'étang de la Folie sur les communes de Trélon et Wallers-en-Fagne) et les arbres en lisière de forêt ou de bois ou en situation de ripisylve autour d'un plan d'eau, généralement à proximité d'un site d'alimentation et en compagnie d'autres ardéidés (situation souvent rencontrée sur la ZPS).

La Grande Aigrette se nourrit sur les secteurs peu profonds du réseau de plans d'eau de la ZPS, dans les rivières, les ruisseaux et les prairies humides. Le soir, les individus se rassemblent en dortoirs (zone du Miroir au Val Joly principalement, parfois étangs de la Neuve Forge, de la Lobiette ou du Pas-Bayard (hors site)).

Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

D'après le DOCOB, la présence de l'espèce à l'échelle de la ZPS est considérée comme régulière (observée chaque année depuis 1997). Elle l'utilise en tant que site de nidification (au moins 3 couples cantonnés, occupant des territoires incluant les régions wallonnes de la Fagne-Famenne et du Condroz, et le département voisin de l'Aisne voire celui des Ardennes), zone d'alimentation et halte migratoire.

Les nids connus sont installés sur de gros chênes situés en rupture de pente sur des versants d'exposition sud-est. Les secteurs forestiers abritant des nids ont un accès difficile (végétation buissonnante) ou réglementé limitant leur fréquentation.

Pour leur alimentation, les individus exploitent principalement les ruisseaux et ruisselets forestiers étroits (n'excédant pas 1 mètre de large) à végétation rivulaire buissonnante, ainsi que les rivières, mares et ruisseaux bocagers, prairies humides, marais, plans d'eau peu profond.

Lors des passages migratoires, l'espèce fréquente les lieux semblables aux lieux de nidification, à savoir les lieux boisés et humides. Dans la ZPS, l'espèce est principalement observée en surplomb du lit majeur des principaux cours d'eau, notamment celui de l'Helpe majeure. Elle effectue ses haltes

migratoires dans des prairies humides avec présence de cours d'eau principaux ou secondaires. Elle se pose également dans les plans d'eau dont le niveau a diminué.

Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

À l'échelle de la ZPS, le Balbusard pêcheur est une espèce migratrice et potentiellement reproductrice (source : DOCOB). Il est observé chaque année, principalement en période de migration post-nuptiale, au niveau du lac du Val Joly. Des cas d'estivage sont également signalés. L'espèce est fréquemment observée en pêche sur le « Miroir » du Val Joly. Elle fréquente également les étangs du Hayon, de la Folie, du château La Motte, de Baives ainsi que l'ancienne Carrière du Château Gaillard, etc.

Un couloir migratoire se dessine dans les limites de la vallée de l'Helpe majeure contournant le massif forestier par l'est. La présence de nombreux plans d'eau à proximité directe de ce couloir offre autant de sites de halte migratoire à l'espèce.

Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*)

À l'échelle de la ZPS et d'après le DOCOB, le Cygne chanteur est un hivernant rare et exceptionnel, dont les observations sont à rapprocher de vagues de froid sur les sites d'hivernage les plus proches (Hollande, Danemark...). Les effectifs recensés ne dépassent pas la dizaine d'individus et sont quasi exclusivement signalés sur le lac du Val Joly. Les plans d'eau, les marais, les prairies de la ZPS peuvent servir à l'alimentation de l'espèce.

Harle piette (*Mergus albellus*)

D'après le DOCOB, l'espèce est observée dans la ZPS en migration ou en hivernage. Les observations sont irrégulières. Elles concernent de 1 à 4 individus et sont principalement réalisées au niveau du Lac du Val Joly. L'espèce peut aussi être observée sur des mares et étangs de plus faible emprise.

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

D'après le DOCOB, l'espèce est considérée comme nicheuse sur la ZPS avec un effectif compris entre 10 à 20 couples. Elle est présente chaque année mais ses effectifs seraient en diminution. La Bondrée apivore est peu exigeante pour le choix de ses sites de nidification, la plupart des parcelles comportant des arbres suffisant gros pour supporter l'aire peuvent donc potentiellement accueillir au moins un couple nicheur.

En termes d'alimentation, les prairies de la vallée de l'Helpe majeure entre Eppe-Sauvage et Wallers-en-Fagne sont favorables à la recherche d'hyménoptères mais également de proies alternatives. Les bernes forestières (entretenues selon une fauche tardive tout au moins pour les forêts domaniales), les clairières, les coupes récentes et les jeunes parcelles offrent également de nombreuses possibilités d'alimentation à l'espèce.

Milan noir (*Milvus migrans*)

D'après le DOCOB, la reproduction du Milan noir n'est plus confirmée sur la ZPS depuis 2003. Un couple nicheur est néanmoins signalé à moins de 10 kilomètres en Belgique, avec découverte d'un nid en 2006 (source : Aves-Natagora). Les résultats des inventaires menés en 2010 et les observations communiquées en 2011 confirment que la partie Nord-Est de la ZPS fait partie du domaine vital d'un couple nicheur certain. La nidification de l'espèce dans le site est donc probable mais reste à confirmer. L'espèce est en revanche observée chaque année en migration, notamment en avril.

En ce qui concerne son alimentation, le Milan noir est une espèce peu discrète. Ainsi en période de nidification les observations d'individus pêchant ou prospectant les plans d'eau à la recherche de cadavres de poissons (principalement) sont régulières. Ce rapace, que l'on peut qualifier de charognard opportuniste, a notamment été observé au-dessus de plusieurs plans d'eau (Étang de la Folie, Étang du Hayon, Lac du Val Joly, Étang de la Forge). L'ensemble du réseau d'étangs présent dans la ZPS peut potentiellement lui servir de site de chasse.

Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)

À l'échelle de la ZPS (source : DOCOB), les observations se rapportent à des oiseaux migrateurs pré et post-nuptiaux solitaires. Elles sont exceptionnelles, comme sur l'ensemble de la région. Les quelques données disponibles concernent le lac du Val Joly et plus précisément sur la zone du Miroir. La ZPS est trop éloignée de l'aire de nidification du Pygargue à queue blanche pour envisager sa reproduction.

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

D'après le DOCOB, seuls des individus migrateurs sont observés dans la ZPS et les observations, exceptionnelles, se rapportent toutes à un ou deux individus. Néanmoins quelques secteurs sont potentiellement favorables à sa reproduction : la roselière de l'Espace naturel sensible de l'abbaye de Liessies, la roselière de la « ferme à Lunettes » (commune de Glageon), les roselières des étangs du Pont de Sains et de l'étang de la Folie. La vallée de l'Helpe majeure, en amont du lac du Val Joly, est également ponctuée de plusieurs secteurs de marais (Pont de Neumont à Wallers-en-Fagne, lisière sud du bois de Neumont à Baives, ruisseau des Gilettes à Moustier-en-Fagne...) et d'espaces en friche (Ferme du Marteau à Eppe-Sauvage, abords du bois de la Postière à Baives...) où pourrait s'installer l'espèce.

Les sites favorables à l'alimentation du Busard des roseaux sont nombreux dans la ZPS : grands plans d'eau (Miroir du lac du Val Joly, étang du Hayon, étang de la Folie, étang de la Scierie, étangs du Pont de Sains, étang de la Lobiette, étang de la Neuve Forge ...), zones de marais et prairies à caractère humide. En migration, le Busard des roseaux peut être vu sur tous les sites favorables à son alimentation et sa reproduction. Les observations de Busard des roseaux dans la ZPS se rapportent principalement à trois sites : le Miroir du lac du Val Joly, l'étang du Hayon, l'étang de la folie.

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

D'après le DOCOB, le Busard Saint-Martin ne se reproduit pas sur la ZPS. Les individus observés sont migrateurs ou hivernants. L'espèce est peu présente et les effectifs notés sont faibles. La ZPS est une zone globalement peu représentative pour l'espèce. D'autre part, les parcelles agricoles de la ZPS sont quasi-exclusivement valorisées en pâturage, ce qui réduit les potentialités de reproduction de l'espèce qui niche, le plus souvent en région, dans les cultures.

Néanmoins, les milieux ouverts forestiers disposant de zones embroussaillées sont des sites potentiels de nidification, tout comme les zones marécageuses et les grandes prairies de la vallée de l'Helpe majeure. Le Busard Saint-Martin est également observé en chasse sur les merlons de la carrière de Wallers-en-Fagne (Alain LEDUC, comm pers.). En zone de culture (hors ZPS), toutes les jachères à hautes herbes sont favorables à l'installation de dortoirs.

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

D'après le DOCOB, aucun indice de nidification du Faucon pèlerin n'est rapporté dans la ZPS. Les oiseaux observés sont vraisemblablement des migrateurs, hivernants ou des individus non cantonnés en erratisme. Les parois rocheuses de la carrière de Wallers-en-Fagne et de celle de Glageon sont

favorables à l'installation de son aire, mais la présence du Grand-Duc d'Europe, principal prédateur du Faucon pèlerin, sur ces deux sites y rend sa reproduction difficile voire impossible.

Le Faucon pèlerin peut chasser dans tous les milieux ouverts de la ZPS. Les grands plans d'eau, sites de concentration de l'avifaune, représentent des zones de chasse favorables. Néanmoins, même s'il est capable de chasser dans des milieux très diversifiés, le Faucon pèlerin apprécie davantage les grands milieux ouverts. Par conséquent le contexte boisé et bocager de la ZPS ne lui est pas des plus favorables. Après la reproduction, les Faucons pèlerins d'Europe occidentale adoptent un comportement erratique les poussant à se disperser de manière aléatoire. Le Faucon pèlerin erratique peut être rencontré sur tous les milieux favorables à son alimentation sur le site.

Rôle des genêts (*Crex crex*)

D'après le DOCOB, le Rôle des genêts semble absent de la ZPS (aucun contact depuis 1977). La présence de mâles chanteurs non loin de la ZPS, dans un contexte similaire, laisse néanmoins espérer une reproduction de l'espèce sur le site. L'habitat optimal pour l'implantation du Rôle des genêts sur le site est très faiblement représenté, la majorité des prairies du site est valorisée par un pâturage, peu favorable à l'espèce. Les prairies de fauche de la vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-en-Fagne et Baives représentent les meilleures potentialités.

Grue cendrée (*Grus grus*)

D'après le DOCOB, la Grue cendrée est une espèce migratrice dans la ZPS, observée régulièrement en vol (groupes importants allant jusque 150 individus) ou irrégulièrement lors de haltes migratoires (quelques individus seulement). Plusieurs sites sur la ZPS sont favorables à la reproduction de la Grue cendrée : les abords des plans d'eau, notamment la zone du Miroir du Val Joly et l'étang de la Folie, et la partie aval du ruisseau du Vyon. Toutefois, les séjours de grues cendrées sur la ZPS sont trop courts et peu nombreux pour envisager sa reproduction à court et moyen termes.

Les possibilités d'alimentation sur la ZPS sont nombreuses. Un large panel de milieux ouverts peut être exploité : prairies, cultures, marais, eaux libres peu profondes. Les haltes migratoires concernent la vallée de l'Helpe majeure en amont du Val Joly. L'association de prairies, de champs (hors ZPS) pour l'alimentation, et de zones humides (marais, plans d'eau) pour les dortoirs, rend la vallée de l'Helpe majeure propice aux haltes migratoires.

Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

D'après le DOCOB, les rares observations de Sternes pierregarin sur la ZPS se rapportent à des individus migrants. Elles concernent des individus isolés ou des groupes réduits à deux ou trois individus et se rapportent toutes à la migration pré-nuptiale.

L'espèce est trop rare et irrégulière sur la ZPS pour envisager sa reproduction. Son habitat typique de reproduction n'est pas présent dans la ZPS. En revanche, les nombreux plans d'eau sont favorables à son alimentation, notamment le Miroir du lac du Val Joly et l'étang du Hayon

Sterne naine (*Sterna albifrons*)

D'après le DOCOB, les rares observations de Sternes naines sur la ZPS se rapportent à des individus migrants. Elles concernent des individus isolés ou des groupes réduits à deux ou trois individus et se rapportent toutes à la migration pré-nuptiale. L'espèce est trop rare et irrégulière sur la ZPS pour envisager sa reproduction. Son habitat typique de reproduction n'est pas présent dans la ZPS. En revanche, les nombreux plans d'eau sont favorables à son alimentation, notamment le Miroir du lac du Val Joly et l'étang du Hayon.

Guifette noire (*Chlidonias niger*)

D'après le DOCOB, la Guifette noire est une espèce migratrice ou erratique dans la ZPS. Les observations se rapportent à des individus isolés ou des groupes réduits (effectif maximum contacté : 4 individus).

L'espèce est notée presque chaque année. Le lac du Val Joly est l'un des sites terrestres régionaux où l'espèce est la plus fréquemment observée. En Avesnois, en dehors de la ZPS, l'espèce est également observée assez régulièrement en moyenne vallée de Sambre, au niveau des étangs de chasse.

La nidification de la Guifette noire sur la ZPS n'est pas envisageable : l'éloignement des sites de reproduction connus (le plus proche étant dans le Loir-et-Cher) et la brièveté des séjours de migrants sur la ZPS en sont révélateurs. De plus, la ZPS ne présente que peu de potentialités en termes d'habitats de reproduction pour la Guifette noire. Dans la ZPS, les plans d'eau sont nombreux, cependant le contexte boisé n'est pas le plus adapté à l'espèce. Les deux sites les plus favorables à son alimentation sont le Miroir du lac du Val Joly et l'étang du Hayon. Ils sont également utilisés lors des haltes migratoires.

Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

À l'échelle de la ZPS, le Grand-duc d'Europe est un nicheur certain ([source](#) : DOCOB). Il occupe continuellement les carrières de Wallers-en-Fagne et de Glageon depuis que sa présence y est connue. Les effectifs relevés varient de 2 à 11 individus au cours de l'année en fonction du cycle biologique de l'espèce. La population locale montre un dynamisme soutenu (également constaté au niveau de la population wallonne, et plus généralement dans tout l'ouest de l'Europe).

Jusqu'en 2010, la reproduction du Grand-Duc d'Europe n'était connue avec certitude qu'en Avesnois. Le nombre de sites de nidification a varié de 6 à 7 au cours entre 2008 et 2010). Sur cette période, le nombre de jeunes produits a varié de 16 à 22, la meilleure année étant 2010. La part des 2 carrières par rapport à la population régionale, durant cette période, est donc en moyenne de 30 % pour les adultes et de 32% pour les jeunes.

En ce qui concerne son alimentation, le Grand-Duc d'Europe consomme le Rat surmulot, le Pigeon « de clocher », le Hérisson d'Europe, la Poule d'eau, le Lapin de garenne et le Campagnol des champs. Le Grand-duc d'Europe capture ses proies pour la plupart dans la carrière (friches, fond de carrière humide) ou à proximité (pâturages, fermes). Une grande diversité se remarque dans les autres proies montrant que le Grand-duc va chasser dans des milieux très variés : champs cultivés (après les moissons), abords des fermes et des villages, milieux humides proches. Une particularité de la zone est la fréquence des pigeons « de clocher », qui s'explique par l'abondance de ces oiseaux dans les villages mais aussi dans les carrières où ils nichent ou viennent dormir.

Comme pour la population installée en Wallonie, la présence du Grand-Duc d'Europe est intimement liée à l'activité humaine et plus précisément l'activité d'extraction de granulats, qui lui offre le gîte (fronts de taille rocheux) et le couvert (friches appréciées notamment par le Lapin de Garenne).

En période inter nuptiale, les nicheurs occupent des zones proches des carrières. Ils recherchent des grands arbres « sombres » offrant de bonnes cachettes : résineux, peupliers américains colonisés par de vieux lierres... À Wallers en Fagne, les arbres refuges sont des résineux. À Glageon, les zones boisées utilisées n'ont pas encore été déterminées avec certitude mais possibilité d'utilisation de l'orée des bois communaux de Glageon-Trélon ou de la ripisylve du ruisseau en amont de la carrière.

Le milieu forestier pourrait accueillir des cas de nidification dans des aires de rapace diurne, comme cela s'est occasionnellement produit en Wallonie. Les observations d'oiseaux en dehors des sites de

reproduction se multiplient en période internuptiale d'octobre à février. Les milieux fréquentés sont très variés, ce qui indique une nouvelle fois les capacités d'adaptation du Grand-duc d'Europe : bois, bosquet, bord de voie ferrée, marais, décharge, jardin privé et même ruines d'une abbaye près de Soissons.

Ces dispersions concernent les juvéniles, chassés de l'aire par les adultes. Étant donnée leur inexpérience, la mortalité est très importante lors de cette phase et atteindrait les 80% selon Didier VANGELUWE, responsable du bagage de l'espèce en Belgique [DEMARQUE & al – 2010.]. La reprise de jeunes bagués au nid indique que l'espèce se disperse sans direction préférentielle.

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

D'après le DOCOB, l'espèce reste exceptionnelle à l'échelle de la ZPS. Néanmoins le faible nombre d'observations peut s'expliquer par les mœurs nocturnes de l'espèce et la faible pression d'observation. Les données bibliographiques et d'inventaires se réfèrent toutes à des individus chanteurs contactés en juin, indiquant une reproduction probable sur la ZPS.

Suite à la raréfaction de ces habitats (landes et futaies claires), l'Engoulevent d'Europe occupe de plus en plus fréquemment des milieux dits « secondaires » : parcelles forestières en régénération, boisements jeunes, voire layons et lisières. À ce titre, la ZPS présente quelques potentialités. C'est d'ailleurs au niveau de coupes forestières qu'ont été recensés l'ensemble des Engoulevents d'Europe de la ZPS. Les habitats favorables à l'espèce ne sont donc que temporaires, la gestion sylvicole poussant l'espèce à changer régulièrement de secteur de nidification.

L'Engoulevent d'Europe se nourrit là-même où il niche. D'autres milieux ouverts peuvent être utilisés : cloisonnements d'exploitation, lisières... En migration, l'espèce peut fréquenter énormément de milieux qui diffèrent parfois fortement des sites de reproduction. Ainsi, dans la ZPS tous les habitats peuvent potentiellement servir de halte et/ou de passage migratoire (des jardins aux prairies en passant par les bois et les cultures). Malgré cela, aucune observation de l'espèce n'a été faite lors de cette période de migration.

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

D'après le DOCOB, le Martin-pêcheur d'Europe est considéré par les ornithologues locaux comme une espèce nicheuse résidente, avec 10 à 15 couples en 2005 (la majorité des effectifs étant concentrée au niveau du réseau hydrographique des communes de Liessies et Willies, et ponctuellement au nord du Val Joly, sur l'Helpe majeure et le ruisseau de Baives).

La ZPS dispose d'un réseau hydrographique dense et de nombreux étangs. Les berges naturelles sont quasi-exclusives, les zones de méandre (nombreuses sur l'Helpe majeure) creusent des berges abruptes propices à l'installation du terrier du Martin-pêcheur d'Europe. Certains plans d'eau, notamment le lac du Val Joly, possèdent des berges aux caractéristiques similaires.

Dans la ZPS, le Martin-pêcheur d'Europe est observé sur tous les grands plans d'eau : étangs de l'Orbaye, étangs du Château de la Motte, étang de la Forge, étangs du Pont de Sains, étang de la Neuve Forge, étang de la Lobiette, étang du Milourd, étang de l'Abbaye de Liessies et Lac du Val Joly.

Certains secteurs des cours d'eau (même intraforestiers) peuvent également offrir une ressource non négligeable pour l'espèce. C'est le cas notamment de l'Helpe majeure et du Ruisseau du Pont de Sains. De plus, toutes les zones humides présentes dans la ZPS sont potentiellement des zones d'hivernage tant qu'elles ne sont pas soumises à des gelées. Les zones de reproduction seront préférées, mais l'espèce peut se replier sur d'autres sites. L'ensemble du réseau de zones humides

(rivières, plans d'eau) est utilisé. L'espèce n'est que très rarement voire jamais contactée en dehors de ces zones.

Pic mar (Dendrocopos medius)

D'après le DOCOB, le Pic mar est nicheur probable sur la ZPS. Sa densité de Pic mar est comprise entre 4,8 et 8 individus pour 100 ha (soit une population de l'ordre de 260 à 430 individus). Les effectifs de Pic mar sur la ZPS sont à considérer comme importants. Le Pic mar est une espèce résidente, présente toute l'année sur la ZPS. En 1996, le Pic mar n'était pratiquement connu qu'en Avesnois et la majorité de ces effectifs se trouvait en Thiérache. Même si depuis, l'espèce a poussé sa limite de répartition vers le nord-ouest et colonisé la plupart des massifs forestiers de la région, la ZPS avec ses vieilles chênaies représente toujours un site majeur pour ce picidé en région.

Le Pic mar a été observé en chasse dans la cime de vieux chênes. Toutefois, vu la distance et la taille des proies, celles-ci n'ont pu être identifiées. Les vieux peuplements de chênes structurés en taillis-sous-futaie sont nettement dominants sur la ZPS (voir fiches forêts publiques et fiches forêts privées). L'offre en habitats de reproduction et d'alimentation est très importante, ce qui explique les effectifs importants de Pic mar sur le site.

Le Pic mar passe l'hiver dans son habitat de reproduction et d'alimentation. Il peut également étendre son territoire au bocage qui borde le massif forestier, avec une préférence pour les secteurs de haies arborescentes. Dans la ZPS, la proximité entre les zones de bocage et les massifs forestiers et le réseau de haies lui sont favorables. Pour se déplacer, l'espèce utilise les mêmes milieux que ceux favorables à sa reproduction et son alimentation. Elle aurait plutôt tendance à se déplacer de façon aléatoire au sein de son territoire.

Pic noir (Dryocopus martius)

D'après le DOCOB, le Pic noir est une espèce résidente, présente toute l'année sur la ZPS, et probablement nicheuse. Sa densité est comprise entre 0,8 et 1,7 individus pour 100 ha (soit une population de l'ordre de 42 à 257 individus).

À dire d'experts, la tendance locale est, comme la tendance nationale, positive. La ZPS représente l'un des bastions régionaux du Pic noir. Située dans le contrefort du massif ardennais, les forêts du site ont très certainement joué un rôle majeur dans la colonisation progressive des forêts régionales par cette espèce initialement montagnarde.

La forêt domaniale de Fourmies, avec ses vieilles futaies et ses essences diversifiées (avec une bonne représentativité du Hêtre), est la forêt de la ZPS qui se rapproche le plus de l'habitat optimal du Pic noir. Les autres forêts, essentiellement composées de vieux taillis sous futaie de chênes et de charmes, ne sont toutefois pas sans intérêt. La présence de vieux arbres, de bois morts, de parcelles de résineux (dans lesquels le Pic noir aime prospecter à la recherche d'insectes xylophages) et de sols sableux (lieu-dit de la « Sablonnière ») propices aux fourmillières, offrent des conditions favorables à sa reproduction.

Pour son alimentation, le Pic noir fréquente des secteurs proches de son site de nidification, mais, d'après les dires d'experts locaux, il ne prospecterait pas à proximité directe de sa loge. Il utilise les bois morts sur pied et au sol présents dans les vieux peuplements, les souches et les chandelles maintenues lors des mises à blanc, les parcelles de résineux, et les fourmillières qu'il trouve sur son territoire (200 à 500 ha).

En hiver, l'espèce fréquente le site de nidification et des sites satellites situés à proximité de ce dernier. Il se déplace par des vols directs et n'utilise généralement aucun corridor pour se rendre d'un point à un autre, même dans le cas de deux boisements séparés par de larges zones ouvertes.

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

D'après le DOCOB, la Pie-grièche écorcheur se reproduit de manière avérée sur la ZPS. Le nombre de couples nicheurs sur la ZPS est estimé à 35. La population que l'on retrouve sur la ZPS représente entre 25 et 50% des effectifs régionaux.

Les nids repérés lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB indiquent une utilisation équilibrée entre haies hautes (hauteur > 1.5 m), haies basses (hauteur < 1.5 m) et buissons isolés en guise de supports de nid. L'élément dominant du maillage bocager est très différent selon les secteurs de nidification, il peut être la haie basse comme la haie haute ou le fourré. Dans tous les cas, le maillage bocager associe toujours plusieurs typologies et une forte proportion d'essences épineuses. La présence de buissons épars est très intéressante pour l'espèce. La Pie-grièche écorcheur utilise un large panel de perchoirs. Les buissons sont les plus appréciés ainsi que les haies hautes.

Les prairies mixtes (fauche + pâturage) sont majoritaires dans la ZPS. Ce mode de gestion permet de varier les hauteurs de végétation et par conséquent d'assurer une ressource alimentaire variée et permanente. Les zones humides, attractives pour l'entomofaune et nécessitant des pratiques plus extensives, représentent des sites d'alimentation très favorables pour l'espèce.

Les individus ne s'éloignent jamais loin de leur territoire. Les individus observés lors des inventaires effectuaient des déplacements n'excédant pas une distance de 100 mètres depuis leurs perchoirs initiaux. Aucun couloir de migration n'est identifié sur le site pour cette espèce. Les habitats favorables à la reproduction de l'espèce sont potentiellement utilisés lors des haltes migratoires.

■ **FR3100512 « HAUTES VALLÉES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE ET LEURS VERSANTS BOISÉS ET BOCAGERS » (ZSC)**

> **Présentation générale et contexte écologique**

Le Site Natura 2000 FR3100512 « Hautes Vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », situé dans le département du Nord, a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en juillet 2003. Sa fiche descriptive a été mise à jour en juin 2006. Il a été officiellement désigné en tant que SIC en décembre 2004 et en tant que ZSC le 17 avril 2015. Il couvre une superficie totale de 244 ha, répartis en 10 entités. Son Document d'Objectif a été validé en décembre 2014.

Le site FR3100512 se compose des grands types de milieux suivants (source : DOCOB) :

- Forêts : 52%,
- Habitats prairiaux (notamment prairies) : 37%,
- Espaces verts et zones de loisirs : 5%,
- Urbanisation et infrastructures : 3%,
- Milieux aquatiques : 2%,
- Cultures : 1%.

L'intérêt écologique de ce site s'explique par un climat précontinental à affinités montagnardes (précontinental submontagnard). D'assez fortes précipitations y sévissent. Cette ambiance particulière permet le développement de végétations non connues ailleurs dont la diversité est accentuée par la multiplicité des assises géologiques affleurantes.

Les hautes vallées de la Solre, de la Hante et de la Thure présentent des versants souvent abrupts, occupés par une chaîne de boisements dont l'originalité, la diversité et la qualité biologique et écologique s'expliquent par la très grande complexité géologique, géomorphologique et édaphique de ce secteur, véritable puzzle où alternent en de nombreuses combinaisons les couches frasniennes et faméniennes (affleurements de schistes plus ou moins calcaireux, de grès de calcaires gréseux, de psammites..).

Au sein du système forestiers, les habitats les plus originaux et remarquables sont représentés par :

- La Hêtraie-Chênaie sessiliflore submontagnarde acidiphile à Luzule blanchâtre (*Luzula nivea*) et Luzule des bois (*Luzula sylvatica*),
- La Hêtraie-Chênaie sessiliflore submontagnarde acidiline à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et Luzule des bois (*Luzula sylvatica*),
- La Hêtraie-Chênaie sessiliflore neutro-acidiline précontinentale à Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*) et Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*).

Les fonds des vallons forestiers sont déclinés en plusieurs catégories :

- La Chênaie pédonculée-Charmaie submontagnarde à Renouée bistorte (*Persicaria bistorta*),
- La Chênaie pédonculée-Charmaie à Stellaire holostée (*Stellaria holostea*) et Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*),

- La Frênaie à Primevère élevée (*Primula elatior*),
- L'Aulnaie glutineuse-Frênaie submontagnarde à Cardamine amère (*Cardamine amara*) et Stellaire des bois (*Stellaria nemorum*),
- L'Aulnaie glutineuse-Frênaie à Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*),

En ce qui concerne les habitats aquatiques, deux milieux différents sont présents :

- L'Herbier aquatique précontinental des eaux courantes mésoeutrophes bien oxygénées à Renoncules et Callitriches
- L'Herbier aquatique précontinental des eaux courantes eutrophes bien oxygénées à Callitriches.

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 10. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,03 %	D			
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	< 0,01 %	C	C	C	C
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,53 %	C	C	C	C
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2,22 %	B	C	C	C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	3,73 %	B	C	C	C
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	< 0,01 %	D			
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2,19 %	C	B	B	B
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	8,67 %	B	C	B	B
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2,67 %	C	C	B	C
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	7,44 %	B	C	B	B

Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR3100512

Légende :

* *Habitat prioritaire*

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente

B : Bonne

C : Significative

D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % $\geq p > 15$ %

B : 15% $\geq p > 2$ %

C : 2 % $\geq p > 0$

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente : *structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères, ou structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère*

B : Conservation bonne : *structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, ou structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile*

C : Conservation moyenne : *toutes les autres combinaisons*

Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A: valeur excellente

B: valeur bonne

C: valeur significative

Les données du Formulaire Standard de données du site Natura 2000 et les données présentes dans le DOCOB sont quasiment semblables entre les 2 documents pour ce qui est des habitats d'intérêt communautaires. Toutefois quelques différences sont à noter pour la couverture des différents habitats ainsi que leur état conservation :

Code Natura 2000	Intitulé	Recouvrement FSD	Recouvrement DOCOB
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,03 %	0,03 %
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	< 0,01 %	0,03 %
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,53 %	0,53 %
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	2,22 %	2,22 %
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	3,73 %	3,76 %
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)*	< 0,01 %	< 0,01 %
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	2,19 %	2,19 %
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	8,67 %	8,35 %
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	2,67 %	20,89 %
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	7,44 %	7,44 %

Comparaison des recouvrements des habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR3100512 selon le FSD et le DOCOB

Code Natura 2000	Intitulé	Conservation FSD	Conservation DOCOB
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	C	B
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	C	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin	C	C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	C	B
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)*	-	A
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	B	B
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	B	B
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	B	B
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	B	C

Comparaison des états de conservation des habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR3100512 selon le FSD et le DOCOB

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site. Ceci est confirmé dans le DOCOB du site.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Cinq espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site, deux mammifères, deux poissons et un invertébré (mollusque). Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Groupe	Nom latin	Nom français	Pop	Cons	Isol	Global
Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	D	-	-	-
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	D	-	-	-
Poissons	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	C	C	C	C
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	D	-	-	-
Invertébrés	<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse	C	C	C	C

Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR3100512

Légende :

Pop : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations présentes sur le territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Cons : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

Iso : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Global : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

L'ensemble de ces espèces a été contacté lors des inventaires réalisés pendant l'élaboration du DOCOB. Aucune ne vient s'y ajouter. Il est à noter qu'une étude ciblée sur la recherche de l'Ecrevisse à

pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) a été réalisée en 2012-2013 par SIALIS sur le site Natura 2000.

Aucun individu n'a été observé. Toutefois certains tronçons restent favorables à cette espèce très discrète et difficilement détectable lorsque les effectifs sont faibles.

> Données relatives aux espèces d'intérêt communautaire

Le Document d'Objectifs de la ZSC FR3100512 apporte des informations importantes sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié sa désignation. Une synthèse des informations disponibles est présentée par espèce ci-dessous.

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

Cette espèce est connue en hibernation à proximité immédiate du site Natura 2000, dans la grotte d'Hestrud. Il s'agit du seul gîte d'hibernation identifié dans le secteur. Jusqu'à deux individus y ont déjà été observés. Il est toutefois difficile d'avoir un aperçu exhaustif du nombre d'individus de l'espèce en raison de sa capacité à hiberner dans les arbres creux ou à se faufiler dans les petites anfractuosités qui ne peuvent être inventoriées.

L'espèce a été contactée au détecteur d'ultrasons à maintes reprises au sein du site Natura 2000 ainsi qu'aux alentours. Le secteur avec le plus de contacts est celui de la Thure. Aucune preuve de reproduction de l'espèce au sein de la zone d'étude ou aux alentours ne peut toutefois être avancée. Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus non exploitées ou âgées d'au moins 100 à 120 ans. Il a une préférence pour les sous-bois denses, parcourus de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels il exploite l'ensemble des proies disponibles sur le feuillage ou autour de celui-ci.

Les habitats forestiers permettent de subvenir aux besoins de l'espèce sur l'ensemble de son cycle biologique (reproduction, hibernation, alimentation, transit). Le Murin de Bechstein reste fidèle à ses territoires de chasse durant plusieurs années consécutives.

La majorité des études portant sur les terrains de chasse de l'espèce s'accorde sur le fait que l'optimum écologique est pour les parcelles feuillues les plus âgées (In ARTHUR & LEMAIRE, 2009), avec une couverture optimale du sous-étage de 15 à 30 % (MESCHDE & HELLER, 2003). Les habitats prairiaux permanents et les vergers, peuvent, localement, constituer un habitat de chasse préférentiel selon l'abondance des insectes. Ces habitats doivent respecter certains critères pour préserver les populations de proies (insectes) et rester favorables au Murin de Bechstein : gestion extensive par pâturage ou fauche, y compris pour les vergers, absence de traitements anti-parasitaires du bétail à base d'Ivermectine...

À l'échelle du site Natura 2000 FR3100512, les habitats « fortement » potentiels (habitats forestiers) représentent un peu plus de la moitié du site (58 %), soit à peu près 140 ha. Ils ne sont toutefois pas répartis de manière homogène sur l'ensemble du périmètre Natura 2000. Le secteur de la Hante et de la Solre en sont moins pourvus que le secteur de la Thure, qui paraît donc plus favorable à l'espèce.

Sur les trois vallées, c'est d'ailleurs dans ce secteur que se retrouvent les principaux boisements feuillus (Bois de Waremme, Bois de forêt, Bois d'Hestrud) et où la majorité des contacts ont été obtenus.

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Cette espèce n'est pas connue en hibernation à proximité du site Natura 2000, mais elle a déjà été observée dans un rayon proche de 10 km.

Jamais recensée jusqu'alors sur les vallées de la Hante, de la Thure et de la Solre, l'espèce a été identifiée de manière certaine sur des relevés automnaux et est considérée comme probable pour un relevé estival. Sa présence sur le secteur en période de reproduction ne peut donc pas être certifiée, d'autant plus qu'aucun individu n'a été capturé. Le statut reproducteur de l'espèce reste alors inconnu. D'après les sources bibliographiques, aucune colonie n'est connue à ce jour à proximité du périmètre Natura 2000 (rayon de 15 km). Le ou les individus passant par le secteur peuvent provenir de plusieurs dizaines de kilomètres aux alentours. Le site Natura 2000 joue donc un rôle dans la préservation de l'espèce, en tant qu'aire d'accueil.

L'espèce est peu liée aux massifs boisés et peut arpenter les prairies permanentes de tous types (prairies pâturées ou de fauche). Selon l'accessibilité aux gîtes (combles de bâtiments), l'habitat anthropique peut permettre la reproduction locale de l'espèce. Tous les habitats de type forestiers ou prairiaux sont potentiellement favorables à l'espèce comme habitats de chasse. Ces habitats doivent respecter certains critères pour préserver les populations de proies (insectes) et rester favorables à l'espèce : gestion forestière permettant de maintenir plusieurs strates végétales, gestion extensive des prairies par pâturage ou fauche, absence de traitements anti-parasitaires du bétail à base d'Ivermectine...

D'après l'occupation du sol de 2009, les habitats potentiels représentent plus de 60 % de la surface considérée. À l'échelle du périmètre Natura 2000, les habitats sont considérés soit comme faiblement potentiels, soit comme fortement potentiels.

Chabot commun (*Cottus gobio*)

Le Chabot est bien représenté dans le site Natura 2000 où il colonise les 3 cours d'eau étudiés. Il est présent dans 3 stations historiques (ONEMA, IMAGE) de chacun de ces bassins. Globalement aucun cours d'eau ne se distingue par rapport aux autres en termes de sous ou sur représentation du Chabot.

Lamproie de Planer (*Lampetra planan*)

Sur tout le site natura 2000, cette espèce a été échantillonnée uniquement sur la Solre à l'aval de Solrinnes où elle y apparaît assez régulièrement entre 1994 et 2003 et semble-t-il un peu moins dès 2004. En 2012, la Lamproie de planer a été mise en évidence sur la Solre, dans deux stations de part et d'autre de Solrinnes.

Mulette épaisse (*Unio crassus*)

La Mulette épaisse a été observée vivante dans la Hante et dans le ruisseau de l'Écrevisse. Des coquilles anciennes (individus morts depuis longtemps) ont été observées dans la Thure et dans la Solre.

Seuls des spécimens adultes vivants ont été trouvés, aucun juvénile n'a été contacté. Ceci suggère une absence de reproduction efficace de l'espèce, alors que des femelles gravides ont été contactées. On peut exclure comme facteur limitant l'absence de poissons hôtes, puisqu'au moins le Chabot et le Vairon sont présents dans les tronçons où l'espèce est présente. En revanche, il n'est pas possible de dire si les classes d'âge de ces poissons sont adéquates pour la reproduction de l'espèce.

■ **FR3100509 « FORÊTS DE MORMAL ET DE BOIS L'ÉVÊQUE, BOIS DE LA LANIÈRE ET PLAINE ALLUVIALE DE LA SAMBRE » (ZSC)**

> **Présentation générale et contexte écologique**

Le Site Natura 2000 FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre », situé dans le département du Nord, a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en juillet 2003.

Il a été officiellement désigné en tant que SIC par la Commission européenne le 7 décembre 2004 (Journal Officiel de l'Union Européenne du 29 décembre 2004) et a fait l'objet d'un arrêt de désignation en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en avril 2016. Il couvre une superficie totale de 987 ha. Son Document d'Objectifs¹ a été validé en 2012. Le FSD a été actualisé en mai 2016.

Le site FR3100509 se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées : 95%,
- Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) : 5%,

Ce site concerne le plus vaste massif forestier d'un seul tenant de la région Nord - pas-de-Calais (plus de 10 000 ha) aux confins des territoires biogéographiques atlantiques/subatlantiques et subcontinentaux/continentaux, la vallée de la Sambre constituant une importante limite chorologique.

L'intérêt de ce site est notamment lié aux conditions climatiques particulières régnant sur ce secteur, à savoir un climat charnière entre les domaines subatlantique et subcontinental, situation rendant d'ailleurs dans certains cas la caractérisation phytosociologique des habitats « naturels » observés difficile. En forêt domaniale de Mormal, la présence de nappes perchées dans un contexte géologique neutrocline à acidocline, couplé à ce particularisme climatique, explique que les végétations forestières du plateau apparaissent très originales pour le Nord de la France.

Ce vaste complexe sylvatique s'avère également particulièrement remarquable pour ses vallons forestiers hébergeant une grande diversité d'habitats liée aux variations des substrats géologiques (végétations neutrophiles à acidoclines), les forêts alluviales résiduelles des niveaux topographiques inondables moyens (*Alno glutinosae-Ulmion minoris*) étant particulièrement représentatives et constituant un chevelu extrêmement dense soulignant la complexité du réseau hydrographique de ce massif forestier.

La préservation du fonctionnement hydrologique naturel des ruisseaux est une condition indispensable au maintien de la qualité et de la diversité des "forêts alluviales résiduelles". De même, une gestion extensive adaptée des ourlets intra et périforestiers serait souhaitable pour éviter leur dégradation trophique (fauche par gyrobroyage fortement déconseillée).

De manière plus générale, une gestion forestière intégrée est à envisager sur le secteur proposé voire l'abandon de toute gestion sylvicole à titre expérimental (option envisagée dans le Nord/Pas-de-Calais par l'Office National des Forêts, à réfléchir en fonction des contraintes et des types d'habitats).

¹ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS – AGENCE REGIONALE NORD - PAS-DE-CALAIS (2012) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR3100509 « Forêt de Mormal et de Bois l'Évêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre ». Lille, 2012, 175 p.

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 7. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou de <i>Isoetes-Nanojuncetea</i>	0,01 %	D	-	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caeruleae</i>)	0,04 %	D	-	-	-
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,27 %	C	C	B	B
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,3 %	D	-	-	-
9130	Hêtraies de <i>Asperulo-Fagetum</i>	80 %	A	C	B	B
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	5 %	B	C	C	C
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	1,83 %	A	C	B	B

Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR3100509

Légende :

* Habitat prioritaire

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente

B : Bonne

C : Significative

D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % >= p > 15 %

B : 15% >= p > 2%

C : 2 % >= p > 0

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente : *structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères, ou structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère*

B : Conservation bonne : *structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, ou structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile*

C : Conservation moyenne : *toutes les autres combinaisons*

Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A : valeur excellente

B : valeur bonne

C : valeur significative

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site. Ceci est confirmé dans le DOCOB du site.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Quatre espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site, deux mammifères et deux poissons.

Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Groupe	Nom latin	Nom français	Pop	Cons	Isol	Global
Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	C	C	B	C
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	C	C	A	C
Poissons	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	C	B	C	B
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	C	C	A	C

Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR3100509

Légende :

Pop : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations présentes sur le territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Cons : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

Iso : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Global : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

> **Données relatives aux espèces d'intérêt communautaire**

Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein a été contacté sur l'ensemble du site Natura 2000 lors des inventaires relatifs à l'élaboration du DOCOB. Il est présent à la fois en hibernation, dans les blockhaus ou sous les ponts et en période estivale pour chasser et se reproduire. L'espèce utilise fréquemment les ruisseaux et leurs abords en activité de chasse, ainsi que les abords des étangs de la forêt et dans les houppiers denses lorsque le sous-étage est absent.

Des preuves de reproduction ont également été mises en évidence et des arbres-gîtes ont été localisés au sein du site.

Grand Murin

La présence du Grand Murin en forêt de Mormal a été mise en évidence pour la première fois lors des inventaires relatifs à l'élaboration du DOCOB, avec un individu capturé au niveau de l'étang David et des contacts au détecteur d'ultrasons au nord de la forêt. Aucune preuve de reproduction n'a été mise en évidence et aucun gîte n'a été localisé.

Lamproie de Planer

La Lamproie de Planer n'a été détectée que dans un cours d'eau de la partie Sud du site Natura 2000 lors des études relatives à l'élaboration du DOCOB.

Toutefois, le site présente de nombreuses zones à fonctionnalité élevée pour l'espèce.

Chabot

La présence du Chabot est avérée sur l'Ecaillon et le Neuf Vivier et de nombreuses zones à fonctionnalité élevée pour l'espèce sont présentes sur le site.

■ FR3100511 « FORÊTS, BOIS, ÉTANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » (ZSC)

> Présentation générale et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », situé dans le département du Nord, a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999. Sa fiche descriptive a été mise à jour en juin 2006.

Il a été officiellement désigné en tant que SIC par la Commission européenne le 7 décembre 2004 (Journal Officiel de l'Union Européenne du 29 décembre 2004) et a fait l'objet d'un arrêt de désignation en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en avril 2007. Il couvre une superficie totale de 1709 ha, répartis en 11 entités.

La 1^{ère} version de son Document d'Objectif a été validée en février 1999 et a fait l'objet de cartographies d'habitats complémentaires entre 2000 et 2008. Ce DOCOB est actuellement en cours de révision.

Le site FR3100511 se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées : 65%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 20%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 5%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 4%,
- Landes, broussailles, recrus : 3 %,
- Pelouses sèches : 2%,
- Rochers intérieurs, éboulis rocheux : 1%

La Fagne et le Plateau d'Anor forment le plus vaste ensemble forestier et bocager de la région Nord-Pas-de-Calais et constituent un exemple unique des potentialités forestières médioeuropéennes submontagnardes pour le Nord-Ouest de la France.

Les habitats relevant de la Directive sont nombreux, variés et particulièrement représentatifs des multiples situations écologiques engendrées par l'extrême diversité géologique, géomorphologique et édaphique de ces entités naturelles (gradients d'hydromorphie, de pH et de trophie, s'expliquant par la localisation au point de rencontre des domaines atlantique, médioeuropéen et montagnard).

Cet ensemble représente, pour partie, l'aile la plus occidentale du massif primaire Ardennais, séparée des schistes et psammites de la Fagne (partie Nord du site) par la remarquable bande des calcaires frasniens de la Calestienne, qui abrite les seules véritables pelouses calcaires du Nord/Pas-de-Calais. Trois entités sont présentes : systèmes forestiers, systèmes aquatiques et amphibies des étangs intraforestiers, système calcicole des monts de Baives et de Baillèvre.

Au sein du système forestiers, les habitats les plus originaux et remarquables sont représentés par :

La Hêtraie-Chênaie acidiphile médioeuropéenne de pente à *Luzula luzuloides* et *Festuca sylvatica* en limite d'aire vers l'Ouest,

Les forêts alluviales riveraines : *Carici elongatae-Alnetum glutinosae* (habitat forestier rare en France mais ne relevant pas de la Directive), *Stellario nemorum-Alnetum glutinosae*, *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*...

En ce qui concerne les systèmes aquatiques et amphibies des étangs intraforestiers, la chaîne constituée notamment par les étangs du Château de la Motte, l'étang de la Folie, l'étang du Milourd et l'étang de la Neuve Forge est unique pour le Nord de la France. Elle abrite les derniers exemples de ceintures amphibies oligo-mésotrophes acidiclinales à caractère continental des eaux peu minéralisées acides à neutres (étangs de type ardennais). Ces ceintures comportent en particulier plusieurs habitats en voie de disparition : *Littorello lacustris-Eleocharitetum acicularis*, *Peplido portulae-Eleocharitetum ovatae* et *Cypero fusci-Limoselletum aquatica*.

L'intérêt du site réside également dans le système calcicole des monts de Baives et de Baillièvre. Uniquement présente en France sur ce site, cette série calcicole liée aux calcaires durs du Frasnien et du Givétien est surtout remarquable par ses pelouses et ses ourlets. Ainsi, la pelouse calcaire thermo-continentale de *l'Onobrychido viciifolii - Brometum erecti* peut être considérée comme une race originale typique de la Calestienne dont l'intérêt systémique est conforté par d'autres habitats associés de la Directive : juniperaie xérique thermo-continentale, dalles calcaires avec pelouses du *Sedo albi-Poetum compressae*, rochers ombragés avec végétations du *Cystopteridion fragilis*...

Du point de vue faunistique, on peut noter la présence de différentes espèces animales relevant de l'annexe II (Grand Murin, Bouvière, Lamproie de Planer).

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR3100511 sont au nombre de 16. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou de <i>Isoetes-Nanojuncetea</i>	< 0,01 %	A	C	B	B
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	< 0,01 %	B	C	B	B
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	< 0,01 %	C	C	B	B
4030	Landes sèches européennes	< 0,01 %	D	-	-	-
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	< 0,01 %	B	C	B	B
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alysson-Sedion albi</i>	< 0,01 %	B	C	B	B
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	2 %	A	C	B	B
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	< 0,01 %	D	-	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	< 0,01 %	B	C	B	B
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	< 0,01 %	D	-	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	4 %	B	C	B	B
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	< 0,01 %	D	-	-	-
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	3 %	A	C	B	B
9130	Hêtraies de <i>Asperulo-Fagetum</i>	5 %	B	C	B	B
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	3 %	B	C	B	B
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	2 %	A	C	B	B

Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR3100511

Légende :

* *Habitat prioritaire*

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente

B : Bonne

C : Significative

D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % \geq p > 15 %

B : 15% \geq p > 2%

C : 2 % \geq p > 0

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente : *structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères, ou structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère*

B : Conservation bonne : *structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, ou structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile*

C : Conservation moyenne : *toutes les autres combinaisons*

Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A: valeur excellente

B: valeur bonne

C: valeur significative

> **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> **Espèces animales d'intérêt communautaire**

Douze espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site, un amphibien, quatre invertébrés (un crustacé et trois mollusques), deux chiroptères et cinq poissons. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Groupe	Nom latin	Nom français	Pop	Cons	Isol	Global
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	C	C	C	C
Invertébrés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	D	-	-	-
	<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse	D	-	-	-
	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins	D	-	-	-
	<i>Vertigo angustior</i>	Vertigo étroit	D	-	-	-
Poissons	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	D	-	-	-
	<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang	D	-	-	-
	<i>Cobitis taenia</i>	Loche de rivière	D	-	-	-
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	D	-	-	-
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	D	-	-	-
Chiroptères	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	C	C	C	C
	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	C	C	C	C

Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR3100511

Légende :

Pop : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations présentes sur le territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Cons : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

Iso : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Global : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

1.2.2. SITES NATURA 2000 DES TERRITOIRES VOISINS

Onze sites Natura 2000 sont limitrophes au territoire du SCOT. Il s'agit de :

- 2 sites français, situés dans le département de l'Aisne :
 - FR2212004 « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel » (ZPS)
 - FR2200386 « Massif forestier d'Hirson » (ZSC)
- 8 sites belges :
 - BE32025 « Haut-pays des Honelles » (ZPS et ZSC),
 - BE32019 « Vallée de la Trouille » (ZPS et ZSC)
 - BE32018 « Bois de Colfontaine » (ZPS et ZSC)
 - BE32031 « Bois de Vieux Sart et de Montbliart (ZPS et ZSC)
 - BE32039 « Vallées de l'Oise et de la Wartoise » (ZPS et ZSC)
 - BE32047 « Vallée de la Thure » (ZPS et ZSC)
 - BE32037 « Massifs forestiers entre Momignies et Chimay (ZSC)
 - BE32029 « Haute vallée de la Thure » (ZPS et ZSC),
 - BE32035 « La Fagne entre Bailièvre et Robechies » (ZSC)

■ **FR2212004 « FORÊTS DE THIÉRACHE : HIRSON ET SAINT-MICHEL » (ZPS)**

> Généralités et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR2212004 « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel », situé dans le département de l'Aisne, a été initialement proposé en décembre 2005. Il a été officiellement désigné en tant que ZPS par arrêté ministériel le 6 avril 2006. Il couvre une superficie totale de 7 407 ha. Son Document d'Objectifs a été réalisé en 2015.

Le site se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées : 93%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 5%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 1%,
- Landes, broussailles, recrus : 1 %,

Le site est localisé à la limite du territoire de la Picardie et fait partie d'un vaste massif qui se prolonge dans le département du Nord et en Belgique. Le massif d'Hirson et de Saint-Michel est localisé sur 2 domaines biogéographiques : le domaine atlantique et le domaine continental ; il constitue le système forestier de type ardennais le plus occidental et l'unique exemple en Picardie de ces potentialités médioeuropéennes submontagnardes.

L'ensemble est exemplaire et représentatif avec une forte diversité de situations géomorphologiques, géologiques et édaphiques favorables aux gradients d'hydromorphie et de pH. Ce massif est également très original par ses paysages de montagne et ses biotopes, notamment ceux des ruisselets d'eau vive fréquentés par le Cingle plongeur.

Les intérêts spécifiques de ce massif, intégrant ces particularités montagnardes et ardennaises aux nombreux biotopes forestiers et intraforestiers, sont en conséquence élevés pour l'avifaune, avec notamment la présence du Cincle plongeur, de la Gélinotte des bois, de la Cigogne noire (en effectif faible), du Pic mar, du Martin pêcheur et de nombreux rapaces.

La dégradation de la qualité des eaux de l'Oise constitue la principale ombre à la bonne conservation générale des qualités biologiques du massif, qui s'est appauvri depuis le début du XX^{ème} siècle, en tout cas sur le plan floristique ; sur le plan ornithologique, les potentialités restent relativement préservées car la gestion forestière des peuplements feuillus et résineux reste favorable à de nombreux oiseaux

> Espèces aviaires d'intérêt communautaire

Onze espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ont justifié la désignation de la ZPS FR2212004. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Population*				Evaluation du site			
	Résidente	Nicheuse	Hivernante	Etape mig	Population	Conservation	Isolement	Globale
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>				1 individu	D Non significative	-	-	-
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		5-8 couples 4-5 couples			C 2% >= p > 0%	B Bonne	C	B
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>		1 couple	X		D Non significative	-	-	-
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>				8 individus X	D Non significative	-	-	-
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>		1 couple 3-4 couples			B 15% >= p > 2%	A Excellente	C Non isolée	B Bonne
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		1-3 mâles 0 depuis 2005			D Non significative	-	-	-
Gélinotte des bois <i>Bonasia bonasa</i>		1-2 couples 0 depuis 2003			D Non significative	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>		4-10 couples 5-6 couples			C 2% >= p > 0%	A Excellente	C Non isolée	B Bonne
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>		30-40 couples 30-50 couples			C 2% >= p > 0	A Excellente	C Non isolée	A Excellente
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		2-5 couples 2-3 couples			C 2% >= p > 0%	A Excellente	C Non isolée	B Bonne
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>		2-5 couples 3-5 couples			C 2% >= p > 0%	A Excellente	C Non isolée	B Bonne

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212004

* En noir : données FSD / En rouge : données DOCOB

À noter que les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont permis de contacter 10 espèces d'intérêt communautaire supplémentaires : le Milan royal, la Grue cendrée, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Faucon pèlerin, le Grand-Duc d'Europe, le Héron pourpré, le Pluvier doré et le Chevalier sylvain.

Toutes ont été notées en migration active et ne sont susceptibles d'utiliser le site Natura 2000 qu'en passage migratoire.

■ FR2200386 « MASSIF FORESTIER D'HIRSON » (ZSC)

> Généralités et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR2200386 « Massif forestier d'Hirson », situé dans le département de l'Aisne, a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en avril 2002. Sa fiche descriptive a été mise à jour en décembre 2013. Il a été officiellement désigné en tant que SIC en janvier 2011 et en tant que ZSC le 13 mars 2015. Il couvre une superficie totale de 1016 ha. Son Document d'Objectif a été validé en 2008.

Le site se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées: 79%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 7%,
- Prairies améliorées : 6%,
- Forêts de résineux : 5%,
- Marais (végétation de ceinture, bas-marais, tourbières) : 1%,
- Landes, broussailles, recrus : 1%,
- Pelouses sèches, steppes : 1%

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 1% pour le domaine atlantique et 99% pour le domaine continental.

Ce massif est le plus occidental des systèmes forestiers de type ardennais et l'unique exemple de ces potentialités médioeuropéennes submontagnardes en Picardie. L'ensemble est particulièrement exemplaire et représentatif avec une remarquable diversité de situations géomorphologiques, géologiques et édaphiques favorables aux gradients d'hydromorphie et de pH.

Les habitats forestiers les plus typiques sont les forêts rivulaires des petits ruisselets torrentueux associés à des zoocoénoses aquatiques oligo-mésotrophes exceptionnelles en Picardie, les boulaies à sphaignes des plateaux inclinés tourbeux hydromorphes riches en *Viola palustris*. Deux unités lacustres de grand intérêt écologique présentent de façon exemplaire les dernières séquences de ceintures amphibies mésotrophes acidiclinales du nord de la France.

Ce massif est très original par ses paysages de montagne et ses biotopes (notamment tout le cortège lié aux ruisselets d'eau vive). Il se continue au nord de la Picardie sur le territoire Nord/Pas-de-Calais.

Les intérêts spécifiques, intégrant ces particularités montagnardes et ardennaises aux nombreux biotopes forestiers et intraforestiers, sont élevés au niveau :

- Floristique : nombreuses plantes en limite occidentale ou orientale de leur aire, diversité importante des cortèges oligotrophes à mésotrophes, 13 espèces protégées, nombreuses plantes menacées ou rares (*Luzula luzuloides*, *L. sylvatica*, *Vaccinium myrtillus*, *Helleborus viridis subsp. occidentalis*)
- Invertébrés aquatiques et terrestres : Damier de la Succise (un individu observé en 2006), Odonates avec 2 libellules exceptionnelles pour le nord de la France, lépidoptères submontagnards,...

- Batrachologique : Urodèles
- Ichtyologique : Lamproie de Planer, Chabot commun, Truite fario (souche sauvage)
- Mammalogique : Chat sauvage
- Ornithologique : avifaune forestière nicheuse rare et en limite d'aire comptant 8 espèces menacées au plan national dont le Cincle plongeur, la Gélinoite des bois, la Bécasse des bois, de nombreux rapaces,...). Le site est inventorié en ZICO et classé en ZPS.

L'enrésinement massif de certaines parties de la forêt et la dégradation sensible des eaux de l'Oise sont les principales ombres à la bonne conservation des qualités biologiques du massif qui s'est nettement appauvri, sur le plan floristique au moins, depuis le début du siècle, mais dont les potentialités restent relativement préservées.

On exclura les drainages qui tentent à assécher progressivement tout le plateau hydromorphe de la partie nord-est du massif et bouleverse les caractéristiques hydrauliques et les bilans hydriques des habitats. La qualité du cours de l'Oise reflète les dégradations subies en amont dans la partie belge et agricole de son bassin.

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 12. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé	Couvert.	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
3130	Eaux oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,01	C	C	C	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,01 %	C	C	C	C
4030	Landes sèches européennes	0,04 %	B	C	B	B
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,01 %	C	C	C	C
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,12 %	A	C	B	A
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,81 %	A	C	B	A
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,76 %	B	C	B	B
91D0	Tourbières boisées	0,69 %	B	C	B	B
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	11,18 %	A	C	B	A
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	41,6 %	A	C	A	A
9130	Hêtraie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	0,86 %	A	C	A	A
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	22,31 %	A	C	A	A

Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR2200386

Légende :

* *Habitat prioritaire*

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente
B : Bonne
C : Significative
D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % \geq p > 15 %
B : 15% \geq p > 2%
C : 2 % \geq p > 0

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente : *structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères, ou structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère*

B : Conservation bonne : *structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, ou structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile*

C : Conservation moyenne : *toutes les autres combinaisons*

Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A : valeur excellente
B : valeur bonne
C : valeur significative

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site. Ceci est confirmé dans le DOCOB du site.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Sept espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site, deux mammifères, deux poissons et trois invertébrés. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Groupe	Nom latin	Nom français	Pop	Cons	Isol	Global
Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	C	A	C	B
	<i>Castor fiber</i>	Castor	C	A	B	B
Poissons	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	C	A	C	A
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	C	A	C	A
Invertébrés	<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse	C	A	B	B
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	C	C	B	C
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	C	C	C	C

Espèces animales d'intérêt communautaire de la ZSC FR220386

Légende :

Pop : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations présentes sur le territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Cons : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

Iso : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Global : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

■ **BE32025 « HAUT-PAYS DES HONELLES » (ZPS ET ZSC),**

> **Généralités et contexte écologique**

La désignation du site se justifie par l'importance d'une série d'habitats et d'habitats d'espèces remarquables au niveau régional. On y retrouve les seules formations de la hêtraie calcicole médio-européennes du Nord du sillon Sambre-Meuse, des forêts de ravin et quelques pelouses silico-calcaires ou silico-calcaires en voie de restauration.

Ces habitats rares sont d'une richesse floristique reconnue. On y retrouve, entre autres, la rarissime Luzule de Forster et de nombreuses espèces d'orchidées. Les autres habitats forestiers que l'on y retrouve sont des chênaies à jacinthes, quelques rares hêtraies neutrophiles et des peupleraies. Ce vaste ensemble boisé abrite les pics mar et noir

Deux cours d'eau de bonne qualité, la Petite et la Grande Honnelle, et leurs affluents y déterminent des habitats rivulaires de qualité. Ces aulnaies et mégaphorbiaies, complétées par des prairies souvent parcourues de haies ou d'alignements d'arbres abritent une riche avifaune. Les cours d'eau eux-mêmes abritent une faune assez remarquable comme la mulette épaisse, le Chabot et la Lamproie de Planer.

> **Habitats d'intérêt communautaire**

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site sont au nombre de 15. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
2330	Dunes intérieures	0,1 ha
3150	Lacs eutrophes naturels	0,3 ha
3260	Cours d'eau à renoncule	11,8 ha
5110	Buxaies	2,1 ha
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	1 ha
6210	Pelouses calcaires et faciès d'embroussaillage	0,4 ha
6430	Mégaphorbiaies	3 ha
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	8,3 ha
8220	Pentes rocheuses siliceuses	2,1 ha
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0 ha
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques Houx et If	4,3 ha
9130	Hêtraies neutrophiles	194,9 ha
9150	Hêtraies calcicoles	13,4 ha
9180*	Forêts de ravins et de pentes	4,6 ha
91E0*	Forêts alluviales	43,5 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32025

> **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> **Espèces animales d'intérêt communautaire**

Dix-huit espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Groupe	Nom latin	Nom français
Mollusques	<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse
Poissons	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
Oiseaux	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette
	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32025

■ BE32019 « VALLÉE DE LA TROUILLE » (ZPS ET ZSC)

> Généralités et contexte écologique

Le site de la vallée de la Trouille est localisé sur le plateau limoneux hennuyer, dans les vallées de la Trouille, de la Wampe et du By et ce, depuis leur confluence à Mons jusqu'à la frontière française.

La population de chiroptères d'intérêt communautaire hivernant dans la carrière souterraine de la Malogne motive la préservation de milieux agricoles et forestiers avoisinants ainsi que de couloirs de migration le long des vallées. Le talus calcicole de Grand Champs est situé le long de la ligne ferroviaire Bruxelles-Paris précisément entre ces deux carrières souterraines. Trois terriils sont inclus pour leur intérêt chiroptérologique: le mont Ostène, le terriil Saint Joseph et le terriil de Belle Couple.

Le complexe retenu de milieux bocagers, de pâtures et de champs constitue l'habitat de plusieurs rapaces d'intérêt communautaire dont les trois espèces de busards. Les cours d'eau, habitat du Chabot et du Martin-pêcheur, et les prairies humides des vallées sont autant de sites d'étape de Bécassines des marais, de Sarcelles d'hiver et de Grandes aigrettes.

Quelques bois sont inclus dans le site. Dominant largement les autres habitats d'intérêt communautaire du site en termes de superficie couverte, les formations du métaclimax de la hêtraie atlantique y sont représentées. Deux autres habitats sont prioritaires : les forêts alluviales et les érablières de ravins. Quelques habitats ouverts représentent de petites superficies : prés de fauche, mégaphorbiaies et pelouses calcaires.

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site sont au nombre de 12. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
------	-----	---------

Code	Nom	Surface
3150	Lacs eutrophes naturels	1 ha
3260	Cours d'eau à renoncule	11,5 ha
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	
6210	Pelouses calcaires et faciès d'embroussaillage	
6430	Mégaphorbiaies	8,3 ha
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	17,6 ha
7220	Sources pétrifiantes et travertins	0 ha
8210	Pentes rocheuses calcaires	0 ha
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques Houx et If	16,8 ha
9130	Hêtraies neutrophiles	153,6 ha
9180	Forêts de ravins et de pentes	0,1 ha
91E0	Forêts alluviales	20,6 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32019

> **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> **Espèces animales d'intérêt communautaire**

Dix-huit espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom latin	Nom français
Mollusques	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Maillot de Desmolin
Poissons	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
	<i>Myotis dasycneme</i>	Vespertillon des marais
	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertillon à oreilles échancrées
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
Oiseaux	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32019

■ **BE32018 « BOIS DE COLFONTAINE » (ZPS ET ZSC)**

> **Généralités et contexte écologique**

Le site est composé essentiellement d'un massif forestier mélangé. De grand intérêt géologique (côtoiement de calcaires du Viséen, de schistes et poudingues du Westphalien et de psammites du Gedinnien), il constitue l'une des plus belles forêts wallonnes représentatives de la chênaie mélangée à jacinthe du domaine atlantique.

Réputé pour être la seule station belge de l'Asaret, le bois de Colfontaine est aussi un habitat de première importance pour des espèces aviennes telles le Pic noir et le Pic mar, surtout dans le contexte régional.

Les ruisseaux qui le sillonnent engendrent la formation d'aulnaies alluviales et de quelques mégaphorbiaies. Ces mêmes ruisseaux abritent abrite le Martin-pêcheur. Comme la plupart des zones forestières présentes dans cette partie du Hainaut, ce site présente un intérêt non négligeable pour l'établissement d'un réseau écologique cohérent dans cette région

> **Habitats d'intérêt communautaire**

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site sont au nombre de 3. Ils figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
6430	Mégaphorbiaies	0,84 ha
9130	Hêtraies neutrophiles	500,07 ha
91E0	Forêts alluviales	24,41 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32018

> **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> **Espèces animales d'intérêt communautaire**

Trois espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de ce site. Elles figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom latin	Nom français
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32018

■ **BE32031 « BOIS DE VIEUX SART ET DE MONTBLIART (ZPS ET ZSC)**

> **Généralités et contexte écologique**

Le site est constitué d'un important massif forestier situé à la frontière française, au sud de Rance, traversé par des ruisseaux forestiers et abritant quelques étangs.

L'un des plus grands massifs forestiers représentatifs des chênaies pédonculées du Carpinion-betuli. La diversité biologique du site est augmentée par la présence de ruisseaux provenant souvent de vallons forestiers encaissés et générant en aval des prairies de fauche humides, des mégaphorbiaies et des étangs forestiers de qualité.

Le milieu particulièrement propice à la Cigogne noire, observée régulièrement aux abords du massif. Le site abrite également de plusieurs autres oiseaux forestiers rares comme le Pic mar (*Dendrocopos medius*) ou la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), et le Martin-pêcheur le long des cours d'eau

> **Habitats d'intérêt communautaire**

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site sont au nombre de 9. Ils figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes à Littorelles	14,1 ha
6430	Mégaphorbiaies	25,38 ha
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	45,12 ha
9110	Hêtraies à Luzule	4,7 ha
9130	Hêtraies neutrophiles	75,2 ha
9150	Hêtraies calcicoles	3,76 ha
9160	Chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies	594,14 ha
9180	Forêts de ravins et de pentes	3,76 ha
91E0	Forêts alluviales	42,3 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32031

> **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> **Espèces animales d'intérêt communautaire**

Six espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de ce site. Elles figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom latin	Nom français
Poissons	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté
Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32031

■ BE32039 « VALLÉES DE L'OISE ET DE LA WARTOISE » (ZPS ET ZSC)

> Généralités et contexte écologique

Le site correspond aux cours de l'Oise et de la Wartoise, dans cette portion sud de la Botte du Hainaut, limitrophe de la frontière française. Il se compose de prairies de fauche, de mégaphorbiaies, de cariçaies, et de quelques forêts riveraines. Il comporte un grand panel d'habitats complétés par des étangs et des de quelques massifs forestiers.

Le fond de la vallée de la Wartoise correspond à des sols gleyfiés (notamment aux abords de l'Abbaye de Scourmont). Les massifs forestiers permettent la nidification d'espèces rares comme le Pic noir. Dans les prairies on note la présence de populations importantes de Bécassine des marais en hivernage, mais aussi de de Pies-grièches écorcheurs nicheuses. Les quelques prairies de fauche accueille le Traquet tarier en migration. Les étangs de la Lobiette et de la Forge Gérard, abritent des associations végétales intéressantes, très bien conservées, ainsi que de la Mulette épaisse (*Unio crassus*).

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site sont au nombre de 11. Ils figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	0,75 ha
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes à Littorelles	25,01 ha
3260	Cours d'eau à renoncule	3,03 ha
3270	Rivières avec berges vaseuses	3,03 ha
6410	Prairies à Molinies	15,91 ha
6430	Mégaphorbiaies	25,01 ha
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	194,01 ha
9110	Hêtraies à Luzule	193,25 ha
9130	Hêtraies neutrophiles	8,33 ha
9160	Chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies	162,18 ha
91E0	Forêts alluviales	18,18 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32039

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Quatre espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de ce site. Elles figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom latin	Nom français
Mollusques	<i>Unio crassus</i>	Mulette épaisse
Poissons	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière
Oiseaux	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32039

■ BE32047 « VALLÉE DE LA THURE » (ZPS ET ZSC)

> Généralités et contexte écologique

Le site suit la Thure entre Bersillies-l'Abbaye et Merbes-le-Château. Sa désignation se justifie par la présence, plutôt rare dans la région, d'intéressantes forêts alluviales rivulaires (91E0*) et d'espèces qui y sont associées ainsi que par la nécessité de préserver la qualité des eaux dans une région où l'agriculture et la pression urbaine sont très importantes.

> Habitats d'intérêt communautaire

Deux habitats d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site. Ils figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
3260	Cours d'eau à renoncule	1,8 ha
91E0	Forêts alluviales	2,2 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32047

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Cinq espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de ce site. Elles figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom latin	Nom français
Poissons	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32047

■ BE32037 « MASSIFS FORESTIERS ENTRE MOMIGNIES ET CHIMAY (ZSC)

> Généralités et contexte écologique

Le site constitue un élément de liaison entre les massifs forestiers de la Thiérache et les forêts de Sivry-Rance dans une portion de paysage plus ouvert. Regroupant les bois des Hayettes, de Macon, de Monceau, d'Imbrechies, de Seloignes et de Saint-Rémy, ce site forestier comprend côte à côte des associations végétales typiques du domaine atlantique et du domaine ardennais.

Il abrite des espèces forestières comme le pic noir et la bondrée apivore. Le site englobe également le cours de certains ruisseaux, des étangs forestiers remarquables (notamment étang de la Fourchinée), quelques très belles aulnaies rivulaires et des mégaphorbiaies riveraines situées à la périphérie du massif forestier et remarquablement bien conservées.

Le réseau hydrographique, les plans d'eau et les zones humides périphériques sont autant de milieux favorables pour le martin-pêcheur.

> Habitats d'intérêt communautaire

Huit habitats d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site. Ils figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom	Surface
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes à Littorelles	5,6 ha
4030	Landes sèches	3,73 ha
6430	Mégaphorbiaies	11,2 ha
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	50,4 ha
9110	Hêtraies à Luzule	1024,88 ha
9130	Hêtraies neutrophiles	375,23 ha
9160	Chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies	85,87 ha
91E0	Forêts alluviales	5,6 ha

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32037

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Quatre espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de ce site. Elles figurent dans le tableau suivant :

Code	Nom latin	Nom français
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar

Espèces d'intérêt communautaire du site belge BE32037

■ **BE32029 « HAUTE VALLÉE DE LA THURE » (ZPS ET ZSC),**

> **Généralités et contexte écologique**

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Haute Vallée de la Thure » se situe en Belgique. Ce pays présente la particularité de ne pas faire de distinction entre les sites Natura 2000 classés comme ZPS et ceux classés en ZSC. Ce site représente une superficie de 506 ha.

Il concerne la vallée de la Thure entre Sivry-Rance et sa confluence avec le Ruisseau du Grand Riau ainsi que les étangs de Genestriaux, de Hérumont, des Monts rosés. Ces zones humides sont caractérisées par une belle végétation aquatique, notamment des mégaphorbiaies remarquablement bien conservées.

Le site englobe également les Bois de Martinsart et de Hérumont ainsi que le Bois de la Bruyère, qui comprennent quelques hêtraies calcicoles et abritent une avifaune diversifiée : nidification de la Bondrée apivore, du Pic noir et du Pic mar.

> **Habitats d'intérêt communautaire**

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 8. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture	Statut de conservation
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	0,2 %	B
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes à Littorelles	1,0 %	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	10,3 %	B
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	9,9 %	B
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	4,9 %	B
9150	Hêtraies calcicoles	0,4 %	B
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	49,4 %	B
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	2,4 %	C

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32029

Légende :

* *Habitat prioritaire*

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente : *structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères, ou structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère*

B : Conservation bonne : *structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, ou structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile*

C : Conservation moyenne : *toutes les autres combinaisons*

> **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site BE32029

> **Espèces animales d'intérêt communautaire**

Six espèces animales d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site, cinq oiseaux et un amphibien. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Groupe	Nom latin	Nom français	Cons
Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	B
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	B
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	B
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	B
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	B
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	B

Espèces animales d'intérêt communautaire du site belge BE32029

Légende :

Cons : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

■ BE32035 « LA FAGNE ENTRE BAILLIÈVRE ET ROBECHIES » (ZSC)

> Généralités et contexte écologique

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « La Fagne entre Baillièvre et Robechies » se situe en Belgique. Ce site représente une superficie de 323 ha. Il comprend quelques reliquats de tiennes calcaires, quelques prairies de fauche situées dans la dépression fagnarde à l'ouest du lac de Virelles ainsi qu'une portion du cours de l'Eau Blanche.

Le site possède également une forte proportion de prairie entourée de nombreuses haies, qui sont les milieux propices au nourrissage et à la reproduction de la Pie-grièche écorcheur, de la Pie-grièche grise et du Traquet tarier. Les cours d'eau le sillonnant sont l'habitat du Martin-Pêcheur. Toutefois le site est désigné uniquement comme ZSC et n'a pas le statut de ZPS.

> Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 4. Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture	Statut de conservation
6210	Pelouses calcaires et faciès d'embroussaillage	Non renseigné	Non renseigné
6430	Mégaphorbiaies	0,99 ha	B
6510	Prairies maigres de fauche de basse et moyenne altitude	5 ha	B
91E0	Forêts alluviales	Non renseigné	Non renseigné

Habitats d'intérêt communautaire du site belge BE32035

Légende :

* *Habitat prioritaire*

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente : *structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères, ou structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère*

B : Conservation bonne : *structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, ou structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen, ou structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives bonnes et restauration facile*

C : Conservation moyenne : *toutes les autres combinaisons*

> Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée pour le site BE32029.

> Espèces animales d'intérêt communautaire

Une espèce animale d'intérêt communautaire a justifié la désignation du site, le Triton crêté :

Groupe	Nom latin	Nom français	Cons
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	A

Espèce animale d'intérêt communautaire du site BE32035

Légende : **Cons** : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

1.2.3. SYNTHÈSE DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Type de milieu	Habitat	Sites concernés par le territoire du SCOT				Sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT				Sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT						
		FR3112001 (ZPS Thiérache)	FR3100512 (ZSC Thure)	FR3100509 (ZSC Mormal)	FR31005011 (ZSC Fagne)	BE32025 (ZSC+ZPS Honnelles)	BE32019 (ZSC+ZPS Trouille)	BE32047 (ZSC+ZPS Thure)	FR2212004 (ZPS Hirson)	FR2200386 (ZSC Hirson)	BE32018 (ZPS+ZSC Colfontaine)	BE32031 (ZPS+ZSC Montbliart)	BE32039 (ZPS+ZSC Oise Wantoise)	BE32037 (ZSC Mornignies)	BE32029 (ZPS+ZSC Haute Thure)	BE32035 (ZSC Fagne)
Dunaire	2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	NC				X				NC						
Aquatique / Humide	3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	NC								NC		X		X		
Aquatique / Humide	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, avec végétations des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetes Nanajuncetea</i>	NC		X	X					NC		X	X	X		
Aquatique / Humide	3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> et de l' <i>Hydrocharitton</i>	NC	X		X	X				NC						
Aquatique / Humide	3260 Rivières des étages montagnard à planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	NC	X		X	X				NC	X					
Aquatique / Humide	3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.	NC								NC		X				
Aquatique / Humide	5110 Buxaies	NC				X				NC						
Aquatique / Humide	7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	NC	X				X			NC						
Aquatique / Humide	6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	NC	X	X	X	X	X	X	X	NC	X	X	X	X	X	X
Aquatique / Humide	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	NC	X	X	X					NC		X				
Prairies / pelouses	4030 Landes sèches européennes	NC			X					NC		X				
Prairies / pelouses	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	NC	X	X	X	X	X	X	X	NC	X	X	X	X	X	X
Prairies / pelouses	6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssa Sedion albi</i>	NC			X	X	X	X	X	NC						
Prairies / pelouses	6210* Formations sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire	NC			X	X	X	X	X	NC						X
Prairies / pelouses	6230* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	NC								NC					X	

Type de milieu	Habitat	Sites concernés par le territoire du SCOT				Sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT				Sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT						
		FR3112001 (ZPS Thiérache)	FR3100512 (ZSC Thure)	FR3100509 (ZSC Mormal)	FR31005011 (ZSC Fagne)	BE32025 (ZSC+ZPS Honnelles)	BE32019 (ZSC+ZPS Trouille)	BE32047 (ZSC+ZPS Thure)	FR2212004 (ZPS Hirson)	FR2200386 (ZSC Hirson)	BE32018 (ZPS+ZSC Colfontaine)	BE32031 (ZPS+ZSC Montbliart)	BE32039 (ZPS+ZSC Oise Wartoise)	BE32037 (ZSC Momignies)	BE32029 (ZPS+ZSC Haute Thure)	BE32035 (ZSC Fagne)
Prairies / pelouses	5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	NC			X				NC							
Rocheux	8210 Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	NC		X					NC							
Rocheux	8220 Pentas rocheuses siliceuses	NC				X			NC							
Rocheux	8310 Grottes non exploitées par le tourisme	NC				X			NC							
Forêt	9110 Hétraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	NC			X				NC		X					
Forêt	9120 Hétraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	NC	X			X			NC							
Forêt	9130 Hétraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	NC	X	X		X			NC		X	X	X	X		
Forêt	9150 Hétraie calcicole	NC				X			NC		X					X
Forêt	9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	NC	X	X					NC		X	X	X	X		
Forêt	9180* Forêts d'éboulis, pentes et ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	NC				X			NC		X					
Forêt	91D0* Tourbières boisées	NC							NC							
Forêt	91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	NC	X	X	X	X	X	X	NC	X	X	X	X	X	X	X

Synthèse des habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans les sites Natura 2000 décrits

NC : non concerné
* : habitat prioritaire

Groupe	Espèce	Sites concernés par le territoire du SCOT				Sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT				Sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT						
		FR3112001 (ZPS Thiérache)	FR3100512 (ZSC Thure)	FR3100509 (ZSC Mormal)	FR31005011 (ZSC Fagne)	BE32025 (ZSC+ZPS Honnelles)	BE32019 (ZSC+ZPS Trouille)	BE32047 (ZSC+ZPS Thure)	FR2212004 (ZPS Hirson)	FR2200386 (ZSC Hirson)	BE32018 (ZPS+ZSC Colfontaine)	BE32031 (ZPS+ZSC Montbliart)	BE32039 (ZPS+ZSC Oise Wartoise)	BE32037 (ZSC Momignies)	BE32029 (ZPS+ZSC Haute Thure)	BE32035 (ZSC Fagne)
Oiseaux	Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	X														
Oiseaux	Balazard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	X							X							
Oiseaux	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	X				X	X		X		X		X		X	
Oiseaux	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	X				X	X									
Oiseaux	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>					X										
Oiseaux	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	X				X	X		X							
Oiseaux	Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	X				X			X		X			X		
Oiseaux	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>					X			X							
Oiseaux	Cygne chanteur <i>Cygnus cygnus</i>	X														
Oiseaux	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	X							X							
Oiseaux	Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>					X										
Oiseaux	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	X				X										
Oiseaux	Gélinotte des bois <i>Bonasia bonasa</i>								X							
Oiseaux	Grand duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	X														
Oiseaux	Grande Aigrette <i>Egretta alba</i>	X				X	X									
Oiseaux	Grue cendrée <i>Grus grus</i>	X				X										
Oiseaux	Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	X														
Oiseaux	Harle piette <i>Mergus albellus</i>	X														
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	X				X	X	X	X	X	X		X	X	X	
Oiseaux	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	X					X									
Oiseaux	Milan royal <i>Milvus milvus</i>					X										
Oiseaux	Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	X				X			X				X		X	
Oiseaux	Pic noir <i>Dryocopus maritimus</i>	X				X	X		X		X		X	X	X	
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	X				X			X						X	
Oiseaux	Pygargue à queue blanche	X														

Groupe	Espèce	Sites concernés par le territoire du SCOT				Sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT				Sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT						
		FR3112001 (ZPS Thierache)	FR3100512 (ZSC Thure)	FR3100509 (ZSC Mormal)	FR31005011 (ZSC Fagne)	BE32025 (ZSC+ZPS Honnelles)	BE32019 (ZSC+ZPS Trouille)	BE32047 (ZSC+ZPS Thure)	FR2212004 (ZPS Hirson)	FR2200386 (ZSC Hirson)	BE32018 (ZPS+ZSC Colfontaine)	BE32031 (ZPS+ZSC Montbliart)	BE32039 (ZPS+ZSC Oise Wartoise)	BE32037 (ZSC Momignies)	BE32029 (ZPS+ZSC Haute Thure)	BE32035 (ZSC Fagne)
	<i>Haliaeetus albicilla</i>															
Oiseaux	Râle des genêts <i>Crex crex</i>	X														
Oiseaux	Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>	X														
Oiseaux	Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	X														
Mammifères	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>		X	X	X									X		
Mammifères	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>		X													
Mammifères	Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>							X								
Mammifères	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>			X	X											
Mammifères	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>								X							
Mammifères	Castor <i>Castor fiber</i>												X			
Poissons	Chabot commun <i>Cottus gobio</i>		X	X	X									X		
Poissons	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>		X	X	X									X		
Poissons	Bouvière <i>Rhodeus sericeus</i>				X										X	
Poissons	Loche d'étang <i>Misgurnus fossilis</i>				X											
Poissons	Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>				X											
Mollusques	Mulette épaisse <i>Unio crassus</i>		X		X									X		
Mollusques	Vertigo de Desmoullins <i>Vertigo moulinsiana</i>				X					X						
Mollusques	Vertigo étroit <i>Vertigo angustior</i>				X											
Amphibiens	Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>				X									X		X
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>				X											
Lépidoptères	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>												X			
Lépidoptères	Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>												X			

Synthese des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 décrits

1.2.4. SENSIBILITÉS DES SITES NATURA 2000

■ SITES NATURA 2000 DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR LE TERRITOIRE DU SCoT OU SITUÉS EN AVAL HYDRAULIQUE

Les 3 Zones Spéciales de Conservation situées sur le territoire du SCoT (FR3100512, FR3100511 et FR3100509) ainsi que la Zone de Protection Spéciale (FR3112004) concernent à la fois des milieux humides, des milieux forestiers et des milieux prairiaux (en faibles proportions toutefois pour le site FR3100509, essentiellement forestier).

Ils présentent globalement **la même sensibilité** par rapport à d'éventuels projets d'aménagements, infrastructures ou modifications d'occupation du sol.

En effet, les **habitats humides d'intérêt communautaire** (mégaphorbiaies, végétations aquatiques des eaux stagnantes ou des eaux courantes, boisements alluviaux...) sont fortement dépendants de la **quantité** et de la **qualité** de la ressource en eau. Ils sont particulièrement sensibles à **l'eutrophisation** et aux **perturbations du fonctionnement hydraulique**.

De même, plusieurs espèces d'intérêt communautaire parmi celles ayant justifié la désignation de ces sites sont **aquatiques** (Chabot, Lamproie de Planer...) ou **inféodées aux zones humides** (Triton crêté, Vertigo de Desmoulins, Mulette épaisse, nombreux oiseaux). Les zones humides sont également utilisées par les chiroptères en tant que zones de chasse.

Par conséquent, ces quatre sites sont potentiellement sensibles à **deux types d'incidences** :

- Les incidences résultant de projets d'aménagements, d'infrastructures ou de modifications d'occupation du sol situés dans leur périmètre et touchant directement les habitats d'intérêt communautaire, les espèces d'intérêt communautaire ou les habitats de ces dernières (destruction, défrichage...),
- Les incidences résultant de projets d'aménagements, d'infrastructures ou de modifications d'occupation du sol, situés hors de leur périmètre, mais touchant indirectement les habitats aquatiques ou hygrophiles et les espèces qu'ils abritent, par des modifications de la ressource en eau (à court, moyen ou long terme)

Les sites belges BE32025 (« Haut Pays des Honelles »), BE32019 (« Vallée de la Trouille ») et BE32047 (« Vallée de la Thure »), bien que localisés hors du périmètre du SCoT, se trouvent en aval hydraulique de celui-ci via les cours d'eau qu'ils concernent.

Leurs intérêts sont également liés aux habitats humides (mégaphorbiaies, forêts alluviales...) et aux espèces qui leur sont inféodés (oiseaux, mollusques et poissons d'intérêt communautaire en particulier). Par conséquent ils sont eux aussi sensibles à ce second type d'incidences.

Les sites concernés par le territoire du SCoT abritent également des **pelouses calcicoles** et des **boisements d'intérêt communautaire** (chênaies pédonculées du *Carpinion betuli* et hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*²). Ces habitats se développent principalement sur des secteurs, offrant des conditions édaphiques particulières. Ils sont donc potentiellement sensibles aux incidences résultant de projets d'aménagements, d'infrastructures ou de modifications d'occupation du sol qui les toucheraient directement.

² Les boisements alluviaux sont pris en compte en tant que milieux humides, ci-dessus.

■ **SITES NATURA 2000 DES TERRITOIRES VOISINS, SANS CONNEXION HYDRAULIQUE AVEC LE TERRITOIRE DU SCoT**

Huit autres sites Natura 2000 sont présents dans les environs du territoire du SCoT Sambre-Avesnois. Il s'agit de 2 sites du département de l'Aisne, et de 6 sites belges, qui concernent également les mêmes types d'habitats que les sites localisés sur le territoire du SCoT avec des milieux humides, des milieux prairiaux, et des milieux forestiers.

Étant localisés hors du territoire du SCoT, ces sites Natura 2000 ne sont pas susceptibles d'être directement concernés par des projets d'aménagements, d'infrastructures ou de modifications d'occupation du sol.

En revanche, ces sites comportent plusieurs espèces d'intérêt communautaire également présentes dans les sites Natura 2000 français concernés par le territoire du SCoT (oiseaux, chiroptères...).

Le SCoT devra donc veiller à ne pas créer de discontinuités écologiques susceptibles d'entraver le déplacement de ces espèces à l'échelle du territoire Sambre-Avesnois.

1.3. LA DÉTERMINATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À RETENIR DANS L'ÉVALUATION

Sont considérés comme « à retenir dans l'évaluation » les habitats et les espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être concernés par le SCoT, directement (habitats et espèces présents dans les secteurs des sites Natura 2000 localisés sur le territoire du SCoT) ou indirectement (habitats et espèces des sites Natura 2000 des territoires voisins mais en relation fonctionnelle avec le territoire du SCoT de par leur nature ou leurs exigences écologiques).

1.3.1. LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sont à retenir dans l'évaluation, les habitats d'intérêt communautaire :

- présents sur les sites Natura 2000 inclus dans le territoire du SCoT,
- présents dans les sites Natura 2000 des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCoT et dépendants de la ressource en eau.

Type de milieu	Habitat	Présence de l'habitat			Habitat retenu
		dans les sites concernés par le territoire du SCOT	dans les sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT	dans les sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT	
Dunaire	2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	Non	Oui (BE32025)	Non	NON
Aquatique / Humide	3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	Non	Non	Oui	NON
Aquatique / Humide	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, avec végétations des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Oui (FR3100509 et FR3100511)	Non	Oui (FR2212004, BE32031, BE32039, BE32037, BE32029)	OUI
Aquatique / Humide	3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> et de l' <i>Hydrocharition</i>	Oui (FR3100512, FR3200511)	Oui (BE32025, BE32019)	Non	OUI
Aquatique / Humide	3260 Rivières des étages montagnard à planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Oui (FR3100512, FR3200511)	Oui (BE32025, BE32019, BE32047)	Oui (FR220386, BE32039)	OUI
Aquatique / Humide	3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	Non	Non	Oui (BE32039)	NON
Aquatique / Humide	7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	Oui (FR3100512)	Oui (BE32019)	Non	OUI
Aquatique / Humide	6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Oui (tous)	Oui (BE32025, BE32019)	Oui (tous)	OUI
Aquatique / Humide	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Oui (tous)	Non	Oui (FR2200386, BE320039)	OUI
Prairies / pelouses	4030 Landes sèches européennes	Oui (FR3100511)	Non	Oui (FR2200386, BE32037)	OUI
Prairies / pelouses	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	Oui (tous)	Oui (BE32025, BE32019)	Oui (tous sauf BE32018)	OUI
Prairies / pelouses	6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssa-Sedion albi</i>	Oui (FR3100511)	Oui (BE32025, BE32019)	Non	OUI
Prairies / pelouses	6210* Formations sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaire	Oui (FR3100511)	Oui (BE32025, BE32019)	Oui (BE32035)	OUI
Prairies / pelouses	6230* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Non	Non	Oui (FR2200386)	NON
Prairies / pelouses	5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Oui (FR3100511)	Non	Non	OUI
Rocheux	8210 Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Oui (FR3100511)	Oui (BE32019)	Non	OUI
Rocheux	8220 Pentcs rocheuses siliceuses	Non	Oui (BE32025)	Non	NON

Type de milieux	Habitat	Présence de l'habitat			Habitat retenu
		dans les sites concernés par le territoire du SCOT	dans les sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT	dans les sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT	
Rocheux	8310 Grottes non exploitées par le tourisme	Non	Oui (BE32025)	Non	NON
Fourré	5110 Buxaies	Non	Oui (BE32025)	Non	NON
Forêt	9110 Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	Oui (FR3100511)	Non	Oui (FR2200386, BE32031, BE32039, BE32037)	OUI
Forêt	9120 Hêtraies atlantique acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	Oui (FR31005012)	Oui (BE32025, BE32019)	Non	OUI
Forêt	9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Oui (tous)	Oui (BE32025, BE32019)	Oui (tous sauf BE32035)	OUI
Forêt	9150 Hêtraies calcicoles	Non	Oui (BE32025)	Oui (BE32031, BE32029)	NON
Forêt	9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	Oui (tous)	Non	Oui (tous sauf BE32018 et BE32035)	OUI
Forêt	9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Non	Oui (BE32025, BE32019)	Oui (BE32031)	NON
Forêt	91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Oui (tous)	Oui (tous)	Oui (tous)	OUI

Détermination des habitats à retenir dans l'évaluation

Sur la base de ces critères, repris dans le tableau ci-dessus, 16 des 26 habitats présents dans les sites Natura 2000 étudiés sont susceptibles d'être concernés par le projet de SCoT et sont donc retenus dans l'évaluation.

1.3.2. LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sont à retenir dans l'évaluation les espèces d'intérêt communautaire :

- présents sur les sites Natura 2000 inclus dans le territoire du SCoT,
- présentes dans les sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCoT et inféodées à des habitats dépendants de la ressource en eau.

Il est à noter que les 28 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des Zones de Protection Spéciale situées sur le territoire du SCoT ou limitrophes (ZPS françaises FR3112001 et FR2212004, ZPS belges) ainsi que les 5 espèces de chiroptères ayant justifié la désignation des Zones Spéciales de Conservation situées sur le territoire du SCoT ou limitrophes, de par leurs capacités de déplacements, sont considérées comme retenues dans l'évaluation.

Groupe	Espèce	Présence de l'espèce			Espèce retenue
		dans les sites concernés par le territoire du SCOT	dans les sites des territoires voisins situés en aval hydraulique du territoire du SCOT	dans les sites des territoires voisins sans connexion hydraulique avec le territoire du SCOT	
Mammifères	Castor <i>Castor fiber</i>	Non	Non	Oui (FR2200386)	NON
Poissons	Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	Oui (tous)	Oui (tous)	Oui (FR2200386, BE32031)	OUI
Poissons	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Oui (tous)	Oui (BE32025)	Oui (FR2200386)	OUI
Poissons	Bouvière <i>Rhodeus sericeus</i>	Oui (FR3100511)	Oui (BE32019, BE32047)	Oui (BE32039)	OUI
Poissons	Loche d'étang <i>Misgurnus fossilis</i>	Oui (FR3100511)	Non	Non	OUI
Poissons	Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>	Oui (FR3100511)	Non	Non	OUI
Mollusques	Mulette épaisse <i>Unio crassus</i>	Oui (FR3100512, FR3100511)	Oui (BE32025)	Oui (FR2200386, BE32039)	OUI
Mollusques	Vertigo de Desmoulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	Oui (FR3100511)	Oui (BE32019)	Non	OUI
Mollusques	Vertigo étroit <i>Vertigo angustior</i>	Oui (FR3100511)	Non	Non	OUI
Amphibiens	Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	Oui (FR3100511)	Oui (BE32025, BE32019)	Oui (BE32031, BE32029, BE32035)	OUI
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	Oui (FR3100511)	Non	Non	OUI
Lépidoptères	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Non	Non	Oui (FR2200386)	OUI
Lépidoptères	Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Non	Non	Oui (FR2200386)	NON

Détermination des espèces à retenir dans l'évaluation

Sur la base de ces critères, repris dans le tableau ci-dessus, 10 des 13 espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 étudiés (hors avifaune et chiroptères) sont susceptibles d'être concernées par le projet de SCoT et sont donc retenues dans l'évaluation.

Il est à noter que le Damier de la Succise a été retenu, bien que ne figurant pas parmi les espèces ayant justifié la désignation des sites du territoire du SCoT. Il est en effet présent dans l'Avesnois, et plus particulièrement à proximité du site FR3100511.

Les espèces non retenues sont :

- Le Castor (*Castor fiber*), cité uniquement dans le site Natura 2000 FR2200386 (Massif forestier d'Hirson). L'espèce est connue de cette forêt depuis 2007-2008, où ses populations sont suivies régulièrement, mais aucune donnée récente ne mentionne sa présence en Nord-Pas-de-Calais. Le cloisonnement des bassins versants est défavorable à son expansion. Par conséquent cette espèce n'est pas susceptible d'être concernée par le projet,
- L'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), car considérée comme une espèce commune assez banale (seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes est réellement menacée),

1.3.3. BILAN

Au total, 16 habitats d'intérêt communautaire sont susceptibles d'être concernés par le projet de SCoT :

7 habitats aquatiques / humides, présents dans les sites Natura 2000 du territoire du SCoT et/ou dans les sites Natura 2000 en aval de celui-ci :

- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, avec végétations des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*,
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* et de l'*Hydrocharition*
- 3260 Rivières des étages montagnard à planitiaire avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*),
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- 91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

4 habitats forestiers, 1 habitat rocheux et 5 habitats prairiaux non humides, présents dans les sites Natura 2000 situés sur le territoire du SCoT :

- 4030 Landes sèches européennes
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude.
- 6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6210* Formations sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 8210 Penthes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9110 Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*,
- 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

Aux habitats aquatiques / humides sont associées 10 espèces d'intérêt communautaire (hors avifaune) : le Triton crêté, la Lamproie de Planer, le Chabot, la Bouvière, la Loche d'étang, la Loche de rivière, la Mulette épaisse, le Vertigo de Desmoulins, le Vertigo étroit et l'Ecrevisse à pattes blanches.

Aux habitats de prairies/pelouses est associée une espèce d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise.

À ces espèces s'ajoutent :

- 28 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, inféodées préférentiellement aux zones humides (Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cygne chanteur, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guifette noire, Harle piette, Martin-Pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin), aux habitats forestiers (Bondrée apivore, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Gêlinotte des bois, Pic mar, Pic noir), aux milieux ouverts (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur ou aux milieux rocheux (Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe),
- 5 espèces de chiroptères d'intérêt communautaires, qui peuvent fréquenter des habitats variés sur l'ensemble du territoire du SCOT : le Murin de Bechstein, le Grand Murin, le Murin à oreilles échanquées, le Murin des marais et le Grand Rhinolophe.

Toutes ces espèces sont également retenues dans l'évaluation.

1.4. L'ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES DU SCOT SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES INCIDENCES NÉGATIVES

1.4.1. INCIDENCES ET MESURES LIÉES AUX ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU DOO

> Partie 1 : Socle des prescriptions du SCOT Sambre-Avesnois - Maintenir et renforcer l'équilibre entre espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels et agricoles

Le DOO place l'armature urbaine comme support de la cohérence du développement en Sambre-Avesnois et limite la consommation des espaces agricoles et naturels à 450 ha environ sur la durée du SCOT, soit 22,7 ha par an.

Cette disposition est positive car elle correspond à une division par 5 du rythme d'artificialisation que le territoire a connu ces dernières années, et permet un développement plus maîtrisé, plus cohérent et plus adapté aux enjeux.

Le DOO demande également d'utiliser prioritairement les espaces déjà considérés comme artificialisés, et de justifier dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux toute inscription de terrains agricoles ou naturels en terrains urbains ou à urbaniser.

Ces dispositions, associées aux orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO, permettront d'éviter toute incidence négative significative de cette partie sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, dans le territoire du SCOT, mais également au niveau des territoires environnants.

Elles sont même globalement positives, par le fait de limiter l'artificialisation des espaces naturels ou agricoles pouvant comporter des habitats d'intérêt communautaire ou être utilisés par des espèces d'intérêt communautaire.

> Partie 2 : Habitat

Le DOO énonce un certain nombre de prescriptions autour de la notion d'enveloppe urbaine (parties actuellement urbanisées de la commune sans discontinuité du parcellaire bâti de plus de 50 mètres), avec notamment la réalisation d'au moins 2/3 des logements nécessaires à la croissance de la population dans l'enveloppe urbaine principale (incluant la centralité de la commune).

Le DOO prescrit également l'inscription des zones d'extension urbaines nécessaires préférentiellement au contact direct de l'enveloppe urbaine principale existante.

Ces dispositions, associées aux orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO, permettront d'éviter toute incidence négative significative de cette partie sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans le territoire du SCOT, mais également au niveau des territoires environnants.

Elles sont même globalement positives, par le fait de limiter le risque de consommation des espaces naturels ou agricoles pouvant comporter des habitats d'intérêt communautaire ou être utilisés par des espèces d'intérêt communautaire.

> Partie 3 : Développement économique

Le DOO donne la priorité au remplissage et au renforcement des zones d'activités existantes, et à la résorption des friches urbaines et industrielles ou des délaissés agricoles situés à proximité immédiate de ces zones. Ceci permettra d'éviter d'entraver le fonctionnement écologique du territoire et participera indirectement à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Toutefois, la création de nouvelles zones reste possible sous réserve qu'elle soit justifiée dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux. Ces nouvelles implantations, si elles devaient avoir lieu, devront **respecter scrupuleusement les prescriptions de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO. Ces projets devront également, selon la réglementation en vigueur, faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000 (article L414-23 du Code de l'Environnement).**

D'autre part, le DOO préconise également la bonne intégration paysagère des nouvelles zones d'activités économiques, par l'intégration de prescriptions spécifiques dans les OAP (accompagnement végétale, trame paysagère). Il recommande également l'intégration dans les OAP des coefficients de biotope par surface.

Ces dispositions participeront également au bon fonctionnement écologique du territoire et des sites du réseau Natura 2000, et seront par conséquent favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

Enfin, le DOO préconise de favoriser un développement économique des villes et des bourgs intégré à l'urbanisation existante. Cette préconisation participe également à la limitation de la consommation et de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels. Elle est donc également favorable au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne le commerce, la majorité des prescriptions énoncées par le DOO sont sans lien avec les sites Natura 2000. Toutefois, l'amélioration de l'intégration et de la qualité environnementale, paysagère et architecturale participe à la préservation des espèces d'intérêt communautaire, quel que soit le milieu auquel elles sont inféodées (humide, forestier, ouvert...).

De même, la majorité des prescriptions énoncées par le DOO pour l'agriculture sont sans lien avec les sites Natura 2000, à l'exception de l'identification des terrains indispensables à la pérennité des exploitations agricoles ou des espaces à enjeux, qui participe indirectement à la préservation des prairies utilisées par les espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, chiroptères...).

Les dispositions du DOO, associées aux orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 et aux mesures énoncées ci-dessus, permettront d'éviter toute incidence négative significative de cette partie sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans le territoire du SCOT, mais également au niveau des territoires environnants.

> Partie 4 : Équipements, services et tourisme

Le DOO évoque la création de grands équipements au niveau du pôle supérieur majeur et Maubeuge-Haumont-Louvroil et des pôles supérieurs secondaires d'Avesnes-sur-Helpe-Avesnelles et Fourmies, sans toutefois les localiser précisément.

Ces grands équipements devront **respecter scrupuleusement les prescriptions de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO. Ces projets devront également, selon la réglementation en vigueur, faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000 (article L414-23 du Code de l'Environnement).**

> Partie 5 : Déplacements et accessibilité

Le développement de l'accessibilité du territoire, via l'optimisation des relations routières nord-sud et ouest-est notamment, est en lien avec plusieurs projets structurants du SCoT.

Les incidences de ces projets sont traitées au paragraphe suivant.

Les autres dispositions du DOO relatives aux déplacements et à l'accessibilité ne concernent pas les sites Natura 2000 du territoire ni ceux des territoires voisins, ni par conséquent les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent.

Aucune incidence sur le réseau Natura 2000 n'est donc à prévoir et aucune mesure n'est à mettre en œuvre ou à renforcer.

> Partie 6 : Paysage

Les dispositions du DOO relatives à la préservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages via la préservation des lisières, clairières, espaces boisés, trame bocagère, prairies, fonds de vallées, abords des cours d'eau, ripisylves, sont positives pour la préservation de l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire retenues dans l'évaluation.

D'autre part, le DOO préconise la valorisation du patrimoine bâti. Or ces éléments (chapelles, fermes, églises... mais également bâtiments agricoles anciens) constituent des gîtes potentiels pour les chauves-souris. Toutes les espèces de chauves-souris sont légalement protégées au niveau national (leur destruction, leur dérangement, ainsi que la destruction/dégradation de sites de reproduction ou de repos, sont interdits). Plusieurs espèces sont également d'intérêt communautaire et sont connues des sites Natura 2000 du territoire et des territoires voisins.

Si la protection des éléments du patrimoine bâti local est positive, leur restauration/réhabilitation pourrait engendrer un impact négatif sur les populations de chauves-souris éventuellement présentes.

Un diagnostic chiroptérologique devra donc être réalisé préalablement à toute restauration d'éléments du patrimoine bâti, afin de mettre en évidence leur niveau d'intérêt pour ces espèces (présence de gîtes en particulier) et de définir un projet adapté.

> Partie 7 : Environnement

Maintenir et valoriser la biodiversité, préserver les corridors écologiques

Cette partie du DOO regroupe l'ensemble des préconisations relatives à la préservation de la biodiversité. Ces préconisations sont nombreuses, précises et sont très positives pour la préservation de l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire retenues dans l'évaluation, à la fois sur le territoire du SCoT et sur les territoires voisins.

Elles concernent notamment :

- Le classement en A ou N des cœurs de nature et sites géologiques,
- L'étude du classement en N des sites Natura 2000, APB, RNR, RBD, RBI, ENS, sites inscrits ou sites classés, ZDH du SDAGE,
- Préservation des zones humides du SAGE, des ZNIEFF 1,
- urbanisation en ZNIEFF 1 uniquement sous conditions,

- Intégration de la protection du maillage bocager dans les PLU et PLUi,
- Mise en œuvre de la Préservation Concertée du Bocage dans les communes des cœurs de nature bocagers du PNR ou situées en ZNIEFF 1 « prairies et bocages »,
- Prise en compte des Etats initiaux de l'environnement du PNR,
- Classement en N d'une bande de 10 m au moins de part et d'autre des cours d'eau,
- Évitement de toute atteinte aux espaces naturels en priorité, avant la réduction et la compensation

Le DOO préconise également la mise en œuvre de la Trame verte et bleue d'arrondissement, en concertation avec les EPCI et les acteurs du territoire, ce qui **est également indirectement favorables à la conservation des espèces et des habitats des sites Natura 2000.**

Préserver la ressource en eau

Cette partie du DOO regroupe l'ensemble des préconisations relatives à la préservation de la ressource en eau et des zones humides. Elles concernent notamment la protection des aires d'alimentation et des périmètres de protection de captage, la réduction des apports de polluants dans les milieux naturels, la maîtrise et la collecte des eaux pluviales (avec entre autres la limitation du retournement des prairies, et le maintien des éléments de paysage limitant l'érosion tels que les haies), la protection, la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux humides et aquatiques...

Toutes ces prescriptions sont très favorables à la préservation des habitats d'intérêt communautaire aquatiques ou humides, des habitats prairiaux, et des espèces qui leur sont inféodées (poissons, mollusques, avifaune...).

Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions

Le DOO énonce des préconisations relatives à la prévention du risque d'inondation et de ruissellement. Celles-ci comportent notamment la préservation du caractère inondable des zones définies comme telles, la préservation et la restauration des zones d'expansion de crues, le maintien des entités naturelles jouant un rôle tampon ou un rôle de lutte contre l'érosion (fossés, haies...).

Ces prescriptions sont très favorables à la préservation des habitats d'intérêt communautaire aquatiques ou humides, des habitats prairiaux, et des espèces qui leur sont inféodées (poissons, mollusques, avifaune...).

> Partie 8 : Performances environnementales et énergétiques

La plupart des préconisations du DOO relatives aux performances environnementales et énergétiques ne concernent pas les sites Natura 2000 du territoire ni ceux des territoires voisins, ni par conséquent les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent.

Toutefois, le DOO préconise le développement des énergies renouvelables, dont l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Ces deux types d'énergies, en fonction de la localisation des projets, peuvent impliquer des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire (avifaune et chiroptères en particulier en ce qui concerne l'éolien), voire sur les habitats (projets photovoltaïques au sol).

Les éventuels projets éoliens ou solaires (au sol) devront donc **respecter scrupuleusement les prescriptions de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO. Ils devront également, comme tout projet soumis à étude d'impact, faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000 (article L414-23 du Code de l'Environnement).**

> **Partie 9 : Infrastructures et réseaux de communications électroniques**

Les dispositions du DOO relatives aux infrastructures et réseaux de communications électroniques ne concernent pas les sites Natura 2000 du territoire ni ceux des territoires voisins, ni par conséquent les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent.

Aucune incidence sur le réseau Natura 200 n'est donc à prévoir et aucune mesure n'est à mettre en œuvre ou à renforcer.

L'analyse détaillée est présentée page suivante.

Légende :

++	Incidence très positive
+	Incidence positive
0	Absence d'incidence
-	Incidence négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures
--	incidence très négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures

d : incidence directe

i : incidence indirecte

1.4.2. Incidences et mesures relatives aux projets structurants du SCoT

Il convient de rappeler que les incidences définitives devront être étudiées dans le cadre des demandes d'autorisation propre à chaque projet, une fois ces derniers définis. L'analyse des incidences notables prévisibles de ces projets structurants du SCoT ne saurait se substituer à cette analyse plus fine et n'implique pas de fait une pré-autorisation favorable délivrée par les services de l'Etat et l'autorité environnementale.

Le SCoT intègre les **projets structurants** suivants en **matière d'infrastructures** :

- Mise à 2x2 voies de la RN2 (80 ha),
- Bouclage de la mise à 2x2 voies de la RD649 (La Longueville – Feignies),
- Contournement Nord de Maubeuge (30 à 50 ha),
- Amélioration de la liaison ferroviaire Val de Sambre / Lille et Avesnois / Lille,
- Réouverture de la Sambre canalisée,
- Infrastructures de portée locale, dont contournement d'Orsinval et desserte routière de la zone des Fayts (30 ha)

Ces différents projets ne disposent pas d'une délimitation précise permettant de qualifier précisément leurs incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 du territoire et des territoires voisins.

Ces incidences devront donc être analysées dans le cadre de l'évaluation d'incidences Natura 2000 propre à chaque projet. Elles pourraient concerner notamment :

- Les habitats d'intérêt communautaire aquatiques et humides et les espèces qui leur sont inféodées (poissons, mollusques, avifaune), sur le territoire du SCoT mais également en aval, si les projets (notamment les projets d'infrastructures linéaires tels que routes et voies ferrées) croisent des cours d'eau ou zones humides,
- Les habitats d'intérêt communautaire prairiaux et les espèces qui leur sont inféodées (chiroptères, avifaune), en fonction de l'emprise touchée et des milieux traversés.

Le SCoT intègre également **des projets de carrières (création ou extension)**. Cependant ces projets ne disposent pas d'une délimitation précise et leurs incidences ne peuvent être quantifiées à ce stade. Elles devront donc être analysées dans le cadre de l'évaluation d'incidences Natura 2000 propre à chaque projet.

Les incidences potentielles de ce type de projet peuvent concerner l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation (en raison de leur emprise foncière), ainsi que les espèces qui leur sont inféodées. Elles peuvent également concerner les habitats aquatiques/humides et les espèces qui leur sont liées, situés en aval du projet (risque de modification de la qualité et de la quantité de la ressource en eau).

En matière de **grands projets**, le SCoT intègre **le projet de boucle ferroviaire, l'hôpital de Maubeuge et l'aire de Grand passage des Gens du Voyage**.

La localisation exacte du projet de boucle ferroviaire n'est pas connue à ce jour. Toutefois une implantation sur les communes d'Aulnoye-Aymeries et Bachant est évoquée. Le site Natura 2000 le

plus proche de ces 2 communes est la ZSC FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre », située à environ 4 km. La ZSC FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » se trouve quant à elle à environ 12 km et la ZPS FR3112001 « Forêts, bocage, étangs de Thiérache » à environ 18 km.

Ce projet semble être suffisamment éloigné des sites Natura 2000 du territoire du SCoT pour éviter toute incidence directe notable sur les habitats d'intérêt communautaire. Toutefois, un risque d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire possédant d'importantes capacités de déplacement (chiroptères et oiseaux) ne peut être exclu (mortalité directe par collision avec les caténares ou les trains, perturbation des couloirs de déplacements ou zones de chasse par la présence de l'infrastructure...).

Les caractéristiques exactes du projet n'étant pas connues, l'analyse précise de ses incidences sur le réseau Natura 2000 devra faire l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de l'article L414-23 du Code de l'Environnement. De plus, afin de favoriser son intégration à l'échelle locale, il devra respecter scrupuleusement les orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO.

Le futur hôpital de Maubeuge se trouvera quant à lui à une distance de 6 km du site belge BE32019 « Vallée de la Trouille ». Les autres sites Natura 2000 (sur le territoire du SCoT ou en limite de celui-ci) s'étendent à plus de 10 km.

Compte-tenu de ces distances et de la nature du projet, les incidences négatives sur le réseau Natura 2000 seront probablement faibles, voire très faibles. Néanmoins, il devra faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le réseau Natura 2000 au titre de l'article L414-23 du Code de l'Environnement). De plus, afin de favoriser son intégration à l'échelle locale, il devra respecter scrupuleusement les orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO.

L'emplacement de l'aire de grand passage des gens du voyage se situe quant à lui sur la commune d'Hautmont, au lieu-dit « Bois des Dames ». Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », qui s'étend à environ 6,5 km. La ZSC FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre » se trouve à environ 9 km.

Compte-tenu de ces distances et de la nature du projet, les incidences négatives sur le réseau Natura 2000 seront probablement faibles, voire très faibles. Néanmoins, il devra faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le réseau Natura 2000 au titre de l'article L414-23 du Code de l'Environnement). De plus, afin de favoriser son intégration à l'échelle locale, il devra respecter scrupuleusement les orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO.

Enfin, le SCoT intègre des **projets et extensions de zones d'activités économiques et commerciales**. Ces projets devront être réfléchis et analysés dans le cadre des démarches de PLUi locales. Leurs incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ne peuvent donc pas être analysées à l'heure actuelle. Elles devront être étudiées dans le cadre des demandes d'autorisation propres à chaque projet.

1.5. CONCLUSION

La majorité des orientations du DOO ne génèrent pas d'incidences négatives potentielles sur les sites Natura 2000 du territoire du SCoT (ZPS FR3112001 « Forêts, bocage, étangs de Thiérache », ZSC FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », FR3100509 « Forêts de Mormal et de Bois l'Évêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre », FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor ») ni sur les sites Natura 2000 des territoires voisins (2 sites du département de l'Aisne et 8 sites belges).

Les prescriptions relatives à la protection de la biodiversité et de la ressource en eau formulées dans la partie 7 du DOO sont même particulièrement positives pour la préservation de ces sites.

La plupart des risques d'incidences liées aux prescriptions nécessitant des travaux de création de nouveaux aménagements ou nouvelles infrastructures (transports, développement économique et commercial, services et tourisme, énergies renouvelables...) ont également été pris en compte dans le DOO. Les prescriptions relatives à l'habitat notamment, permettent de limiter le risque de consommation des espaces naturels ou agricoles pouvant comporter des habitats d'intérêt communautaire ou être utilisés par des espèces d'intérêt communautaire.

De même, les dispositions du DOO relatives à la préservation, la protection et la mise en valeur des paysages (préservation des lisières, clairières, espaces boisés, trame bocagère, prairies, fonds de vallées, abords des cours d'eau, ripisylves), sont positives pour la préservation de l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Toutefois, le DOO préconise la valorisation du patrimoine bâti. Ces éléments sont potentiellement des gîtes pour les chauves-souris (espèces protégées, voire d'intérêt communautaire pour certaines). De tels travaux réalisés sans précautions pourraient engendrer un impact négatif sur les populations de chauves-souris éventuellement présentes.

Un diagnostic chiroptérologique devra donc être réalisé préalablement à toute restauration d'éléments du patrimoine bâti, afin de mettre en évidence leur niveau d'intérêt pour ces espèces (présence de gîtes en particulier) et de définir un projet adapté.

Le respect de l'ensemble des prescriptions énoncées dans le DOO concernant la préservation de la biodiversité et la protection de la ressource en eau, et de la mesure relative aux chiroptères énoncée ci-dessus, permettra d'éviter toute incidence négative significative des orientations du SCoT sur le réseau Natura 2000.

Les différents projets structurants du SCoT en matière d'infrastructures (RN2, RD649, contournement de Maubeuge...), de projets de carrières et de projets ou extensions de zones d'activités économiques et commerciales ne sont pas suffisamment aboutis ni localisés pour que leurs incidences sur le réseau Natura 2000 puissent être étudiées à ce stade. L'évaluation devra être faite dans le cadre de l'évaluation d'incidences propre à chaque projet.

Toutefois, l'analyse a été menée pour les grands projets (boucle ferroviaire, hôpital de Maubeuge et aire de grand passage).

La boucle ferroviaire pourrait s'implanter sur les communes d'Aulnoye-Aymeries et Bachant, soit à environ 4 km de la ZSC le plus proche. Cette distance devrait permettre d'éviter toute incidence directe notable sur les habitats, mais un risque d'incidence sur les chiroptères et oiseaux d'intérêt communautaire ne peut être exclu (collision avec les caténaires ou les trains, perturbation des couloirs de déplacements, zones de chasse par la présence de l'infrastructure...). Ces incidences devront être précisément analysées dans l'évaluation Natura 2000 propre à ce projet.

Le futur hôpital de Maubeuge et l'aire de grand passage des gens du voyage sont quant à eux situés à une distance de plus de 6 km des sites Natura 2000 les plus proches. Les autres sites Natura 2000 sont à plus de 9 km.

Compte-tenu de ces distances et de la nature de ces projet, les incidences négatives sur le réseau Natura 2000 seront probablement faibles, voire très faibles. Néanmoins, ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000 au titre de l'article L414-23 du Code de l'Environnement). De plus, afin de favoriser leur intégration à l'échelle locale, ils devront respecter scrupuleusement les orientations de protection de la biodiversité et la ressource en eau présentées dans la partie 7 du DOO.

	Milieux aquatiques / humides		Milieux non humides	
	Habitats d'intérêt communautaire aquatiques / humides présents dans les sites du territoire du SCoT, ou dans les sites en aval de celui-ci	Espèces d'intérêt communautaire (hors avifaune) associées aux habitats aquatiques / humides dans le territoire du SCoT et/ou en aval de celui-ci	Habitats d'intérêt communautaire non humides, présents dans les sites Natura 2000 du territoire du SCoT	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats forestiers
	3130 / 3150 / 3260 / 7220 / 6430 / 6410 / 91E0*	Triton crêté, Lamproie de Planer, Chabot, Bouvière, Loche d'étang, Mulette épaisse, Vertigo de Desmoulins, Vertigo étroit, Ecrevisse à pattes blanches, Murin des marais	4030 / 6510 / 6110* / 6210* / 5130 / 8210 / 9110 / 9130 / 9160 / 9180*	Bondrée apivore, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Gélinoite des bols, Pic mar, Pic noir, Murin de Bedstein
		Aigrète garzette, Babuzard pêcheur, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cygne chanteur, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guilfette noire, Harle piette, Martin-Pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin		Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Damier de la Succise

THÉMATIQUES ET PRESCRIPTION DU DOO du SCoT Sambre-Avesnois

Partie 1 : Socle des prescriptions du SCoT Sambre-Avesnois - Maintenir et renforcer l'équilibre entre espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels et agricoles

L'armature urbaine, support de la cohérence du développement en Sambre-Avesnois et garante de l'équité et de l'équilibre territorial (adaptation de la carte de l'armature urbaine en fonction des réalités territoriales, définition d'objectifs d'urbanisation...)
Gérer l'espace de manière économe en maîtrisant le développement de l'urbanisation et en inscrivant un objectif chiffré de limitation de l'artificialisation (respect du compte foncier à l'échelle des PLUi, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, utilisation prioritaire des espaces déjà considérés comme artificialisés, justifier de toute inscription de terrains agricoles ou naturels en terrains urbains ou à urbaniser)

Partie 2 : Habitat

S'appuyer sur les objectifs déterminés à 20 ans pour déterminer l'objectif à inscrire dans les documents d'urbanisme, et déterminer une production de logements nécessaire déclinée par commune ou type de commune)
A l'échelle des documents d'urbanisme locaux et intercommunaux, définir et cartographier les enveloppes urbaines principales et secondaires de chaque commune et réaliser des diagnostics fonciers lors de leur élaboration
Développer l'urbanisation en liaison directe avec la centralité présente sur le territoire et en priorité au sein de l'enveloppe urbaine principale et conforter cette centralité
Réaliser au minimum 2/3 des logements nécessaires à la croissance de la population dans l'enveloppe urbaine principale (dents creuses, coeurs d'îlots, friches, logements insalubres, logements vacants) et indiquer dans les documents d'urbanisme locaux et intercommunaux un objectif chiffré de réduction de la vacance
Inscrire les zones d'extension urbaine rendues nécessaires préférentiellement au contact direct de l'enveloppe urbaine principale existante
Justifier dans les documents d'urbanisme locaux et intercommunaux de la bonne prise en compte des comptes fonciers définis dans le SCoT à l'échelle des EPCI et intégrer dans ceux-ci des indicateurs de suivi relatifs à la consommation foncière
A l'échelle des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, justifier la dérogation à la règle des 2/3 1/3 si celle-ci s'applique par une carte qui identifie l'ensemble des espaces pouvant justifier une impossibilité de respecter cette règle et le gisement foncier impacté en enveloppe urbaine
A l'échelle des PLUi, ou des PLU, inscrire un objectif de densité moyenne brute de 30 logements à l'hectare et le moduler à l'échelle communale en accord avec la carte de l'armature urbaine et autres critères opportuns et intégrer dans les règlements des dispositions permettant de respecter les objectifs de densité
Privilégier les formes d'urbanisation en fonction de la morphologie des lieux, adaptées aux communes rurales ou urbaines
Étudier la possibilité de compenser une minoration de la densité sur une parcelle par une majoration de celle-ci sur les autres parcelles en projet
Si l'impossibilité technique est justifiée, la densité moyenne brute à l'échelle de la parcelle pourra être inférieure à 18 logements à l'hectare à l'échelle de l'opération, tout en respectant les autres dispositions du DOO
Développer la diversité des logements pour répondre à l'ensemble des besoins déterminés dans les diagnostics
Dans le cadre des Programme Locaux de l'Habitat ou des PLUi Habitat, chaque EPCI devra définir avec les communes membres un objectif de production de logements sociaux, en fonction des spécificités locales

	Milieux aquatiques / humides			Milieux non humides		
	Habitats d'intérêt communautaire aquatiques / humides présents dans les sites du territoire du SCoT, ou dans les sites en aval de celui-ci	Espèces d'intérêt communautaire (hors aquatiques / humides) associées aux habitats dans le territoire du SCoT et/ou en aval de celui-ci	Avifaune d'intérêt communautaire inféodée préférentiellement aux habitats humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides, présents dans les sites Natura 2000 du territoire du SCoT	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats forestiers	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats ouverts ou semi-ouverts (dont milieux rocheux)
	3130 / 3150 / 3260 / 7220 / 6430 / 6410 / 91E0*	Triton crêté, Lamproie de Planer, Chabot, Bouvière, Loche d'étang, Mulette épaisse, Vertigo de Desmoulins, Vertigo étroit, Ecrevisse à pattes blanches, Murin des marais	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cygne chanteur, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guilfette noire, Harle plette, Martin-Pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin	4030 / 6510 / 6110* / 6210* / 5130 / 8210 / 9110 / 9130 / 9160 / 9180*	Bondrée apivore, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Gélinoite des bois, Pic mar. Pic noir, Murin de Bechstein	Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Milan noir, Milan royal, Pie-grèche écorcheur, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Damier de la Succise
Les opérations d'aménagement devront, le cas échéant, contribuer à la mixité sociale de l'habitat et à l'atteinte d'objectifs de productions de logements locatifs sociaux	0	0	0	0	0	0
Veiller à favoriser la mixité sociale à l'échelle des communes, mais également des quartiers, voire des opérations et chercher à développer des produits en accession afin de maintenir une population aux revenus intermédiaires sur le territoire, prioritairement dans le parc ancien	0	0	0	0	0	0
Interroger et produire un argumentaire le cas échéant, dans les documents d'urbanismes locaux, les Programme Locaux de l'Habitat, les opérations d'aménagement, les ZAC, sur la nécessité d'introduire dans les projets du logement social, une mixité sociale et spatiale, une mixité générationnelle...	0	0	0	0	0	0
Mettre en œuvre dans les règlements des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux les conditions de la diversité urbaine des fonctions	0	0	0	0	0	0
Intégrer dans les PLU, PLU, PLU, ZAC et opérations d'aménagement la diversification de l'offre de logement en termes de taille, de type de produit et de statut d'occupation et dans le règlement des zones centrales des PLU et PLUJ la nécessaire diversité morphologique du bâti en fonction des critères locaux	0	0	0	0	0	0
Intégrer dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux une réflexion permettant d'organiser l'intermodalité à partir des pôles gares identifiés dans le SCoT	0	0	0	0	0	0
Majorer dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux l'objectif de densité moyenne brute de 30 logements à l'hectare de 15% dans un périmètre de rayon d'environ 500 mètres / 7 minutes à pieds autour des pôles gares identifiés dans le SCoT ou des arrêts de TCSP	0	0	0	0	0	0
Concernant le stationnement, les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux devront se référer aux obligations réglementaires prévus dans le code de l'urbanisme	0	0	0	0	0	0
Intégrer dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux des obligations de réalisation de stationnement vélos	0	0	0	0	0	0
Intégrer dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des zones à urbaniser des documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux des obligations de réalisation de cheminements doux permettant de se raccorder au réseau existant	0	0	0	0	0	0
Partie 3 : Développement économique						
Zones d'activités						
Renforcer et optimiser les zones d'activités existantes	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations de nouvelles ZAC	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations de nouvelles ZAC	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations de nouvelles ZAC	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations de nouvelles ZAC	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations de nouvelles ZAC	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations de nouvelles ZAC
Veiller à la bonne intégration, dans le paysage, des nouvelles zones d'activités économiques et leurs bâtiments	0 + / i	0 + / i	0 + / i	0 + / i	0 + / i	0 + / i
Favoriser dans les villes et les bourgs un développement économique (artisanat, commerces, services) intégré à l'urbanisation existante	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i
Commerce						
Redéployer le commerce en centre-ville	0	0	0	0	0	0
Définir les localisations préférentielles des commerces	0	0	0	0	0	0
Favoriser la densité des aménagements commerciaux dans une logique d'économie d'espace	0	0	0	0	0	0

	Milieux aquatiques / humides			Milieux non humides		
	Habitats d'intérêt communautaire aquatiques / humides présents dans les sites du territoire du SCoT, ou dans les sites en aval de celui-ci	Espèces d'intérêt communautaire (hors avifaune) associées aux habitats aquatiques / humides dans le territoire du SCoT et/ou en aval de celui-ci	Avifaune d'intérêt communautaire inféodée préférentiellement aux habitats humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides, présents dans le territoire du SCoT	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats forestiers	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats ouverts ou semi-ouverts (dont milieux rocheux)
	3130 / 3150 / 3260 / 7220 / 6430 / 6410 / 91E0*	Triton crêté, Lamproie de Planer, Chabot, Bouvière, Loche d'étang, Mulette épaisse, Vertigo de Desmoulins, Vertigo étroit, Ecrevisse à pattes blanches, Murin des marais	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cygne chanteur, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guilfette noire, Harle plette, Martin-Pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin	0	0	0
Réduire les obligations de déplacements et les émissions de gaz à effet de serre en assurant une cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises	0	0	0	0	0	0
Améliorer l'intégration urbaine et la qualité environnementale, paysagère et architecturale des nouveaux sites commerciaux	0	+	+	0	+	+
Agriculture						
Lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, identifier, lors de la phase diagnostic, les enjeux agricoles et plus particulièrement les terrains indispensables à la pérennité des exploitations agricoles ou espaces à enjeux.	0	0	+	+	0	+
Croiser l'inscription de nouvelles zones à urbaniser lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme avec les espaces à enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic agricole et éviter ainsi le morcellement parcellaire, d'impacter les secteurs restructurés par le remembrement	0	0	0	0	0	0
Mettre en place des mesures de compensations foncières lorsque les projets et leurs mesures compensatoires impactent fortement les exploitations agricoles. Dans la définition de leur projet, les collectivités chercheront à éviter les secteurs susceptibles de générer des compensations environnementales.	0	0	0	0	0	0
Requestionner l'ensemble des zones à urbaniser et des zones urbaines déjà inscrites dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux	0	0	0	0	0	0
Dans les zones d'ouverture à l'urbanisation, intégrer dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation la question de l'accès aux parcelles agricoles avoisinantes quand celles-ci jouxtent l'urbanisation	0	0	0	0	0	0
De manière générale, les dispositions des documents d'urbanisme locaux et intercommunaux ne devront pas empêcher les circulations agricoles sur le territoire	0	0	0	0	0	0
Identifier dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux la possibilité de diversification des exploitations agricoles vers des activités complémentaires	0	0	0	0	0	0
Identifier dans les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux les bâtiments agricoles, qui au sein des zones agricoles pourront changer d'affectation au titre de l'article L 123-3-1 du Code de l'urbanisme	0	0	0	0	0	0
Veiller à ce que les documents d'urbanisme ne soient pas incompatibles avec les activités d'élevage (AOP).	0	0	0	0	0	0
Partie 4 : Équipements, services et tourisme						
Assurer un maillage cohérent du SCOT en matière d'équipements et de services afin de répondre au besoin de la population (définir les grands projets d'équipements et de services)	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des équipements	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des équipements	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des équipements	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des équipements	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des équipements	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des équipements
Qualifier et valoriser l'offre touristique, culturelle et sportive (réflexion autour de l'aménagement des berges de la Sambre, des véloroutes et voies vertes, permettre la requalification ou la préservation des espaces à proximité des sites d'attractivité touristique, recenser et protéger le petit patrimoine commun de chaque commune...)	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets
Partie 5 : Déplacement et accessibilité						
Développer des coopérations transfrontalières et transrégionales facilitées par une meilleure accessibilité du territoire (optimisation des relations routières nord-sud et ouest-est en direction de Valenciennes et Charleroi, prendre appui sur la Sambre canalisée pour développer les activités économiques fluviales...)	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets	0 / d ou i à - / d ou i en fonction des localisations des projets
Renforcer les pôles gares et proposer une offre de transports en commun efficace et interconnectée	0	0	0	0	0	0

	Milieux aquatiques / humides			Milieux non humides		
	Habitats d'intérêt communautaire aquatiques / humides présents dans les sites du territoire du SCoT, ou dans les sites en aval de celui-ci	Espèces d'intérêt communautaire (hors avifaune) associées aux habitats aquatiques / humides dans le territoire du SCoT et/ou en aval de celui-ci	Avifaune d'intérêt communautaire inféodée préférentiellement aux habitats humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides, présents dans les sites Natura 2000 du territoire du SCoT	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats forestiers	Espèces d'intérêt communautaire inféodées aux habitats ouverts ou semi-ouverts (dont milieux rocheux)
	3130 / 3150 / 3260 / 7220 / 6430 / 6410 / 91E0*	Triton crêté, Lamproie de Planer, Chabot, Bouvière, Loche d'étang, Mulette épaisse, Vertigo de Desmoulins, Vertigo étroit, Ecrevisse à pattes blanches, Murin des marais	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cygne chanteur, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guilfette noire, Harle piette, Martin-Pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin	4030 / 6510 / 6110* / 6210* / 5130 / 8210 / 9110 / 9130 / 9160 / 9180*	Bondrée apivore, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Gélinoite des bois, Pic mar, Pic noir, Murin de Bechstein	Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Damier de la Succise
Favoriser l'usage des modes doux (cheminements doux, stationnements vélos...)	0	0	0	0	0	0
Prendre en compte la problématique du stationnement (définition de règles adaptées dans les documents d'urbanisme...)	0	0	0	0	0	0

Partie 6 : Paysage

Donner la priorité à la qualité urbaine, préserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel ainsi que les paysages (concilier urbanisation et valorisation du paysage : préservation des lisières, clairières et espaces boisés, préservation de la trame bocagère, des prairies, des fonds de vallées, des abords de cours d'eau, des ripisylves...)

Mettre en valeur les entrées de villes

Valoriser le patrimoine bâti (recensement et protection à l'échelle communale, repérer les bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination)

Requalifier les centralités existantes et bien intégrer l'urbanisation nouvelle (dans le cas d'opération nouvelles de plus de 0.5 ha de foncier, veiller au confortement ou à la reconstitution de la trame bocagère, privilégier un tamponnement des eaux pluviales traité en espace vert, diversifier l'habitat...)

Partie 7 : Environnement

Maintenir et valoriser la biodiversité, préserver les corridors écologiques

Préserver les secteurs reconnus de biodiversité remarquable notamment en évitant l'artificialisation des coeurs de nature humides et aquatiques, forestiers et calcicoles (classement en A ou N des coeurs de nature et sites géologiques, étude du classement en N des sites Natura 2000, APB, RNR, RBD, RBI, ENS, sites inscrits ou sites classés, ZDH du SDAGE, préservation des zones humides du SAGE, des ZNIEFF 1, urbanisation en ZNIEFF 1 uniquement sous conditions, intégration de la protection du maillage bocager dans les PLU et PLUi, mise en œuvre de la Préservation Concertée du Bocage dans les communes des coeurs de natura bocagers du PNR ou situées en ZNIEFF 1 « prairies et bocages », prise en compte des Etats initiaux de l'environnement du PNR, classement en N d'une bande de 10 m au moins de part et d'autre des cours d'eau, évitement de toute atteinte aux espaces naturels en priorité)

Mettre en œuvre la trame verte et bleue d'arrondissement en concertation avec les EPCI et acteurs du territoire (questionner et adapter aux réalités et caractéristiques du territoire les objectifs du SRCE-TVB, lors de l'élaboration des PLU et PLUi, identifier, caractériser et cartographier les réservoirs de biodiversité et les corridors, favoriser la trame verte et bleue urbaine, préserver et/ou remettre en état les continuités écologiques...)

Préserver la ressource en eau

Préserver et économiser la ressource en eau potable (s'assurer de la disponibilité en eau potable des captages, inciter à récupérer et stocker les eaux pluviales pour des usages non potable, optimiser la distribution...)

Protéger les aires d'alimentation et les périmètres de protection de captage en eau potable (intégrer ces zones dans les documents d'urbanisme, interdire l'implantation de nouvelles zones à urbaniser dans ces périmètres, soin attentif lors des travaux divers dans les secteurs déjà urbanisés situés sur des secteurs sensibles, préservation de l'alimentation en eau potable lors des projets d'aménagement)

	Milieux aquatiques / humides				Milieux non humides		
	Habitats d'intérêt communautaire aquatiques / humides présents dans les sites du territoire du SCoT, ou dans les sites en aval de celui-ci	Espèces d'intérêt communautaire (hors avifaune) associées aux habitats aquatiques / humides dans le territoire du SCoT et/ou en aval de celui-ci	Avifaune d'intérêt communautaire inféodée préférentiellement aux habitats humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides, présents dans les sites Natura 2000 du territoire du SCoT	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats forestiers	Espèces d'intérêt communautaire inféodées préférentiellement aux habitats ouverts ou semi-ouverts (dont milieux rocheux)	
THÉMATIQUES ET PRESCRIPTION DU DOO du SCoT Sambre-Avesnois	3130 / 3150 / 3260 / 7220 / 6430 / 6410 / 91E0*	Triton crêté, Lamproie de Planer, Chabot, Bouvière, Loche d'étang, Mulette épaisse, Vertigo de Desmoulins, Vertigo étroit, Ecrevisse à pattes blanches, Murin des marais	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cygne chanteur, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guifette noire, Harle piette, Martin-Pêcheur d'Europe, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin	4030 / 6510 / 6110* / 6210* / 5130 / 8210 / 9110 / 9130 / 9160 / 9180*	Bondrée apivore, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Gélinoite des bois, Pic mar, Pic noir, Murin de Bechstein	Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grand Rhinolophe, Grand Murin à oreilles échancrées, Damier de la Succise	
Energie solaire : prise en compte des dispositions des Grenelles 1 et 2, tout en veillant à ne pas favoriser l'implantation des centrales solaires au sol au détriment des terres agricoles (utilisation des toits, friches industrielles, terrains artificialisés)	0	0	0	0	- / d ou i en fonction de la localisation	- / d ou i en fonction de la localisation	
Filière bois-énergie : favoriser l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable (utilisation des déchets de coupes ou de taille des hales)	0	0	0	0	0	0	
Energie éolienne : réétudier au regard des secteurs retenus par le PNRA ou par le SRE l'implantation d'éoliennes en vue d'une éventuelle inscription dans les PLU et PLUi	0	0	-- / d en fonction de la localisation	0	-- / d en fonction de la localisation	0 (Damier) à -- / d en fonction de la localisation (autres)	
Méthanisation : ne pas entraver les projets de particuliers ou collectifs pour la réalisation de locaux adaptés à la production de méthane et son utilisation en tant qu'énergie renouvelable tout en préservant les équilibres environnementaux	0	0	0	0	0	0	
Réseaux de chaleur et sources d'énergie fatale : étudier les possibilités de mutualisation des systèmes de production d'énergie dans les opérations d'ensemble, favoriser les sources d'énergies renouvelables pour les réseaux de chaleur	0	0	0	0	0	0	
Géothermie : ne pas entraver les projets des collectivités pour des ouvrages liés à la géothermie profonde de basse énergie (forage, centrale de chauffe, réseau)	0	0	0	0	0	0	
Réduire et gérer les déchets de manière optimale	0	0	0	0	0	0	
Partie 9 : Infrastructures et réseaux de communications électroniques							
Développer les communications numériques	0	0	0	0	0	0	



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir

Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe • 13, place du Général Leclerc • BP 208 - 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex
Tél. 03 27 56 57 58 • Fax : 03 27 56 57 55 • e-mail : scot.sambre.avesnois@orange.fr • www.scot-sambre-avesnois.com